



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

RAPPORT ANNUEL

2021



Ensemble, portons la voix
des enfants pour réaliser leurs droits



sommaire

03

ÉDITORIAL

04

INFORMATIONS ET
CHIFFRES CLÉS

06

QUI NOUS SOMMES

16

L'ANNÉE 2021 EN IMAGES

18

NOS ACTIONS EN FRANCE

24

NOS ACTIONS DANS LE MONDE

30

PLAIDOYER

34

NOS MOYENS

Rédaction :**SOS Villages d'Enfants France****Conception :**

Valère Specque

Impression :

Dejalink

Photos et visuels :SOS Villages d'Enfants France, SOS Villages
d'Enfants Haïti, Katerina Ilievska, Jakob Fuhr,
Barbara Tweeling, Philippe Besnard/
SOS Villages d'Enfants, Téléparis.

SOS Villages d'Enfants est adhérente de France générosités, Nexem, OPCO Santé, Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), CHD (Coordination humanitaire et développement), AEDE (Agir ensemble pour les droits de l'enfant), F3E (Fonds pour la promotion des études transversales, des études préalables et de l'évaluation), Uniopss et Vers le Haut.

SOS Villages d'Enfants
8 villa du Parc Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
www.sosve.org
contact@sosve.org



UNE ANNÉE RICHE EN SOLUTIONS CONCRÈTES ET INNOVANTE POUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LES FAMILLES

En France, en 2021, ce sont 834 enfants et jeunes qui étaient accueillis dans les 17 villages SOS, et 81 accompagnés au sein des programmes de renforcement des familles (PRF). À travers le monde, les villages d'enfants SOS ont vécu au rythme des restrictions sanitaires et des accalmies de Covid-19. Quel que soit le terrain sur lequel SOS Villages d'Enfants a déployé ses programmes et accueilli des enfants et des jeunes sans soutien parental, nous avons construit et innové pour adapter notre action à leurs besoins.

Construire, plaider, grandir et faire grandir, ce sont là les maîtres mots qui ont dirigé notre action tout au long de l'année 2021.

Construire des villages et développer des programmes afin d'accompagner plus d'enfants, de jeunes et de familles.

Plaider, notamment dans le cadre d'organisations collectives, auprès des décideurs politiques pendant la période d'élaboration de la loi relative à la protection de l'enfance.

Faire grandir, toujours, enfants, jeunes et salariés. Nous avons renforcé des dispositifs spécifiques (programme « Jeunes Majeurs », espaces de transition...) dédiés à l'accompagnement des enfants et des jeunes. Les formations des équipes, le déménagement du siège parisien vers des locaux plus adaptés au développement de notre structure, ainsi que la refonte des accords sur la qualité de vie au travail sont autant de projets inspirés par l'idée défendue depuis toujours : l'accomplissement des enfants accueillis n'est possible que si toutes nos équipes trouvent aussi leur propre accomplissement dans ce projet.

Nous associons à la réussite de notre projet associatif les institutions, les donateurs fidèles et les équipes dévouées que nous voulons ici remercier. Chacune et chacun, par son soutien ou son travail, participe au beau projet associatif porté par SOS Villages d'Enfants, fondé sur l'attachement sans lequel un enfant, comme tout être humain, ne peut s'accomplir.

L'année 2022 présente déjà quant à elle ses difficultés et le besoin renouvelé de solidarité. La guerre en Ukraine ouvre un nouveau front de vulnérabilité en Europe, qui s'ajoute aux conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19, et nous rappelle si besoin en était la fragilité de dizaines de millions d'enfants exposés aux dangers du monde.

Nous sommes persuadés que c'est encore ensemble que nous traverserons ces moments difficiles, pourtant toujours ponctués de joie et de sourires d'enfants.

Daniel BARROY
Président

Isabelle MORET
Directrice générale

NOS ACTIONS EN FRANCE

1 047 ENFANTS ET JEUNES ACCUEILLIS OU ACCOMPAGNÉS EN FRANCE AU 31/12/2021

ENFANTS ET JEUNES **ACCUEILLIS**

834 en villages d'enfants SOS
25 dans les Safi (services d'accueil familial immédiat)
64 à la Maison Claire Morandat

ENFANTS ET JEUNES **ACCOMPAGNÉS**

81 en PRF (programme de renforcement des familles)
43 à la Maison Claire Morandat (service de suite)
13 en contrats Pause-toi

ADMISSIONS EN 2021

145 en villages d'enfants SOS
52 dans les Safi
50 en accueil à la Maison Claire Morandat
22 en service de suite à la Maison Claire Morandat
22 en PRF

DURÉE MOYENNE D'ACCUEIL

5,5 ans

DANS LE MONDE

180 programmes soutenus par SOS Villages d'Enfants France
33 729 bénéficiaires
47 villages d'enfants SOS
52 établissements scolaires et de formation
31 structures pour l'accompagnement des jeunes
11 structures de santé
31 programmes de renforcement des familles

ORIGINE DES RESSOURCES

54%

PROVIENNENT DE
FINANCEMENTS PUBLICS
AU TITRE DE LA
PROTECTION DE L'ENFANCE

41%

PROVIENNENT DE
FINANCEMENTS PRIVÉS

5%

PROVIENNENT **D'AUTRES**
TYPES DE RESSOURCES,
DONT **LES PLACEMENTS**
FINANCIERS

- **Collecte privée :**
36,9 M€
- **1 958 843 €**
de fonds institutionnels

Sur 100 € reçus

DE LA GÉNÉROSITÉ
DU PUBLIC
ET DES CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX,

89,87 €
vont au profit
des enfants

QUI NOUS SOMMES



Nous croyons en l'enfant, en sa capacité à dépasser ses traumatismes et à se développer, si un environnement favorable lui est offert [...]. Toutes nos actions sont fondées sur une recherche constante de l'intérêt supérieur de l'enfant.



PROJET ASSOCIATIF DE
SOS VILLAGES D'ENFANTS

SOS Villages d'Enfants accueille à travers le monde des enfants en situation de vulnérabilité, ayant perdu la protection parentale ou en risque de la perdre.

À l'origine de SOS Villages d'Enfants, une idée simple et généreuse : offrir aux enfants orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents le bonheur de grandir ensemble dans la chaleur et la sécurité d'une vie familiale.

En France, SOS Villages d'Enfants prend en charge des frères et sœurs confiés par l'aide sociale à l'enfance, à la suite d'une décision de justice de les séparer de leurs parents.

Au sein de ses 17 villages d'enfants SOS, l'association accueille les fratries ensemble, dans des maisons familiales, où elles vivent avec un éducateur ou un aide familial.

Dans le monde, SOS Villages d'Enfants France soutient et finance des associations nationales afin de leur permettre de venir en aide aux enfants et aux familles en détresse, à travers différentes modalités : accueil en villages d'enfants SOS, accompagnement à travers les programmes de renforcement des familles, accès à l'éducation et à la santé, formation professionnelle...

NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES D'ACTION

Un cadre de type familial sécurisant

Pour notre association, aucun enfant ne peut vivre une enfance sereine sur laquelle il pourra se construire en tant qu'adulte accompli sans sécurité affective. Cette relation fondatrice est mise à mal lorsque les parents ne peuvent répondre à ce besoin, et lorsque la société, ayant décidé de les confier en dehors de la cellule familiale pour les protéger de ses insuffisances, carences ou dangers, ne leur propose pas d'autre figure d'attachement.

Grâce à l'engagement d'une mère ou d'un père SOS, les enfants grandissent dans une maison familiale, tout en bénéficiant de l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire.

Ce métier unique au monde consiste à construire, jour après jour, autour de chaque enfant et avec lui, un cocon apaisé où





SOS Villages d'Enfants France

est membre de
SOS Villages d'Enfants International*

«

Je m'appelle Roger. J'ai 20 ans. Je vis dans un studio de la Maison Claire Morandat à Valenciennes. Avant ça, j'étais au village d'enfants SOS de Neuville-Saint-Rémy, où j'ai vécu depuis mes 2 ans avec mon frère et mes deux sœurs. Quand je ne vais pas très bien, je fais du skateboard en écoutant de la musique. Ça me permet de m'évader, de décompresser. Ça ne paraît pas grand-chose, mais moi, ça m'aide beaucoup, ça m'apaise. Je pense que ça répond aussi à mon besoin de bouger, de m'évader. J'aimerais faire un travail qui me permette de voyager. Je crois que c'est pour ça que j'ai choisi de passer un bac professionnel en hôtellerie-restauration. Mon rêve : devenir serveur sur une croisière ! Pour l'instant, ma prochaine escale, si je suis pris en BTS, ce sera Le Touquet pour ma formation complémentaire en accueil. Si je suis accepté, je devrais m'installer dans cette ville que je ne connais pas. Mais bon, je ne suis pas inquiet parce que je sais que l'association me soutiendra et sera là pour moi si j'en ai besoin.

»

Roger

- Présente dans 138 pays et territoires.
- Près de 68 000 enfants et jeunes accueillis.
- 539 villages d'enfants SOS.
- Près de 2 900 structures et programmes sociaux, éducatifs, de santé et d'urgence.
- Plus de 1,2 million de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes), services ponctuels et jours de prise en charge.

* Chiffres 2021

s'entremêlent les liens avec sa fratrie, l'histoire de sa famille, sa vie au village d'enfants SOS. Le père ou la mère SOS lui permet de grandir au quotidien dans un climat d'affection, tout en respectant son histoire familiale.

Telle est la singularité du projet associatif de SOS Villages d'Enfants depuis près de 70 ans.

Le lien avec ses frères et sœurs, une réelle ressource pour l'enfant

Très souvent, les enfants accueillis en villages SOS ont vécu des moments douloureux et ont besoin, comme tous les enfants, d'un environnement sécurisant et stable. Le maintien du lien avec leurs frères et sœurs participe à cet équilibre, favorise la réparation de leurs traumatismes et constitue un important facteur de socialisation et de réussite pour l'avenir.

L'approche par les droits de l'enfant

SOS Villages d'Enfants agit dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle met tout en œuvre pour que les droits des enfants soient respectés et connus de tous, à commencer par les enfants eux-mêmes. SOS Villages d'Enfants agit pour que ces droits soient garantis à tout enfant, sans distinction aucune et indépendamment de toute considération. C'est ainsi que tout au long de l'année 2021 ont été organisées différentes actions (formations « droits de l'enfant », journée VESOS CIDE, reportages média...) pour faire avancer la cause des enfants au sein et en dehors des villages d'enfants SOS.

Enracinement local et respect des traditions

À travers le monde et dans chaque pays, l'ensemble du personnel est recruté localement : les enfants sont élevés dans leur culture, leur religion, leurs traditions.

UN PROJET SPÉCIFIQUE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

À la croisée de l'accueil familial et de l'accueil en établissement, les villages d'enfants SOS proposent un accompagnement qui permet aux enfants :

- **d'être accueillis dans la durée ;**
- **de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire autour de la mère ou du père SOS ;**
- **d'être préparés et suivis jusqu'à l'autonomie ;**
- **autant que cela est possible, les parents sont associés au suivi du projet spécifique de chaque enfant.**

LA GOUVERNANCE

L'Assemblée générale

Elle est composée de 122 membres adhérents.

Les membres adhérents sont agréés par le Conseil d'administration. Ils règlent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale.

La qualité de membre de l'association se perd :

- Par la démission.
- Par la radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le Conseil d'administration, sauf recours à l'Assemblée générale. Dans ce dernier cas, le membre intéressé peut, s'il le souhaite, faire figurer sa demande d'explication à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Par la dissolution, en ce qui concerne les personnes morales.

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 17 juin 2021 en présentiel et par visioconférence.

Une Assemblée générale ordinaire s'est également tenue le 22 novembre 2021 pour nommer un nouveau commissaire aux comptes.

Le Conseil d'administration

Les membres du conseil sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue, pour trois ans, par l'Assemblée générale, et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée.

Le Conseil d'administration prend toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de l'association et en détermine la politique générale. Il élit en son sein le Président et les membres de la Commission exécutive. Les nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée générale du 14 juin 2009 fixent à 25 le nombre maximum d'administrateurs. Le conseil s'est réuni cinq fois en 2021.

Le Président

Daniel Barroy est Président du Conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants depuis le 13 juin 2015.

La Commission exécutive

Elle est habilitée à prendre toute décision courante dans le cadre des pouvoirs que lui délègue le Conseil d'administration pour trois ans. Elle prépare les décisions à lui soumettre. Elle s'est réunie six fois en 2021.

La Commission des finances

La Commission des finances fait des propositions, prépare les projets de budget et exerce une fonction de contrôle interne. Elle s'est réunie trois fois en 2021.

La direction

Le Conseil d'administration nomme, sur proposition du Président, un Directeur général ou une Directrice générale en charge de mettre en œuvre la politique de l'association, telle que définie par les instances associatives. Isabelle Moret est Directrice générale depuis juin 2018.

La Directrice générale reçoit une délégation expresse de pouvoirs du Président, sous l'autorité duquel elle est placée. Les directives, qui lui sont transmises par le Président, résultent des décisions du Conseil d'administration et de la Commission exécutive.

La Directrice générale est chargée de mettre en œuvre tous les moyens de l'association pour répondre au mieux à son objet social, dans l'esprit de son projet associatif. Elle est garante de la bonne application des projets pédagogiques des villages d'enfants SOS et des établissements, et a une obligation de résultat quant à l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles. Elle s'appuie sur une équipe de directeurs au siège, dans les villages d'enfants SOS et les établissements. La Directrice générale participe aux travaux de la Commission exécutive et du Conseil d'administration.

D'autres directeurs et salariés de l'association peuvent être appelés par le Président à assister avec voix consultative aux séances de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et de la Commission exécutive.



*Tous les membres
de ces instances
apportent leur concours
au fonctionnement
de l'association
à titre bénévole.*



Au 31 décembre 2021

COMMISSION EXÉCUTIVE

Daniel BARROY,

Président
Ancien Chef du service de l'Inspection de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles du ministère de la Culture

Marie-Claude HAMON,

Vice-présidente
Ancienne Chargée de mission à Électricité de France

Françoise ROUCH,

Vice-présidente nationalité française,
Ancienne Directrice régionale et départementale des affaires sanitaires et sociales

Pierre-Marie FAVROT,

Trésorier et Président de la Commission des finances
Directeur d'un organisme de conseil en organisation

Joëlle VOISIN,

Secrétaire
Ancienne Inspectrice générale des affaires sociales

Robert DIEZ,

Membre du bureau
Ancien Consultant

Pierre BOLLON,

Administrateur et membre de la commission des finances
Délégué général de l'AFG (Association française de la gestion financière)

INVITÉS PERMANENTS

Pierre PASCAL,

Président d'honneur
*Directeur honoraire aux ministères de la Santé et du Travail
Inspecteur général honoraire des affaires sociales*

Jean-Pierre ROUSSELOT,

Président d'honneur-fondateur
Inspecteur général honoraire des Charbonnages de France

AUTRES ADMINISTRATEURS

Jean-Claude ANGOULVANT,

Consultant en protection sociale. Ancien
Directeur d'une caisse de retraite

David AUBIN,

Directeur associé d'une société de gestion
de fonds

Jacques BACHELIN,

Contrôleur économique et financier
honoraire du ministère des Finances

Paule DROUAULT-GARDRAT,

Avocate spécialisée en droit
pharmaceutique

Serge GOUTEYRON,

Gérant de société

Philippe LESAGE,

Consultant en recrutement

Évelyne MONTPIERRE,

Ancienne Juge des enfants

Matthieu PESTEL,

Directeur général de la société Engie IT,
filiale informatique du Groupe Engie

Yves RABINEAU,

Ancien Inspecteur général des affaires
sociales

Anne ROUX-MATTÉOLI,

Mère de famille

Jean TRAN THANH VAN,

Directeur de recherche émérite au CNRS

COMMISSION DES FINANCES

Pierre-Marie FAVROT,

Président

Jean-Jacques BACHELIN

Pierre BOLLON

Robert DIEZ

Matthieu PESTEL

Françoise ROUCH

Daniel BARROY

(invité permanent)

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Philippe BARBIEUX

Jean-Pierre LEGRAND

Maité PRÉVOT

Hélène RÖTIG

Évelyne THION

Hélène ZOZAYA



RELATIONS EXTÉRIEURES

SOS Villages d'Enfants est une association indépendante, membre notamment :

- de la Fédération SOS Villages d'Enfants International dont elle est membre fondateur ;
- du Comité de la Charte du don en confiance depuis 1992 ;
- de France générosités, syndicat professionnel des associations et fondations faisant appel public à la générosité, dont la mission est de défendre leurs intérêts et de promouvoir la philanthropie en France ;
- de Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale ;
- de la Coordination humanitaire et développement (CHD) ;
- du Groupe Enfance, SOS Villages d'Enfants étant à l'initiative du groupe qui est un collectif d'ONG « Enfance », en vue d'harmoniser et de coordonner les actions communes ;
- de Vers le Haut, groupe de réflexion dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation, dont les rapports et recommandations rencontrent un large écho ;
- du collectif AEDE (Agir ensemble pour les droits de l'enfant) et fait partie du comité de pilotage ;
- de la Dynamique « De la convention aux actes ! » (collectif d'ONG, d'associations et de collectifs réunis pour porter des messages de plaidoyer aux décideurs politiques pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant et sensibiliser le grand public), SOS Villages d'Enfants assurant la coordination de cette dynamique ;

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE SOS VILLAGES D'ENFANTS AUTOUR D'ISABELLE MORET, DIRECTRICE GÉNÉRALE, de gauche à droite :

Hervé Laud, Directeur prospective et plaidoyer ;

Mathieu de Bénazé, Directeur des programmes internationaux ;

Christophe Chabrier, Directeur des activités ;

François-Xavier Deler, Directeur du développement et de la communication ;

Jérôme Bancel, Directeur des richesses humaines et moyens généraux ;

Patrick Chau, Directeur des systèmes d'information ;

Mathieu Ange, Directeur administratif et financier.

- du collectif « Cause Majeur ! » – qui vise à soutenir les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), et qui réunit des associations en protection de l'enfance, des professionnels et des jeunes – dont SOS Villages d'Enfants est à l'initiative et qu'elle coordonne ce collectif ;
- de l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), association qui réunit des acteurs privés non lucratifs, engagés auprès des personnes vulnérables et fragiles dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

Ces engagements externes participent au rayonnement de SOS Villages d'Enfants, renforcent son action de plaidoyer et son efficacité sur le terrain.

Le Contrôleur du Comité de la Charte a participé aux conseils d'administration du mois de janvier, consacré à l'approbation du budget prévisionnel 2021, et du mois de mai, consacré à l'arrêt des comptes, ainsi qu'aux deux assemblées générales ordinaires.

POLITIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS

SOS Villages d'Enfants s'est toujours montrée très sensible à ce que les enfants qu'elle accueille soient protégés contre la violence. En déployant sa propre politique associative, elle

a choisi d'aller au-delà de ses obligations légales et réglementaires, de faire de la protection contre toute forme de violence et de déni de droit un engagement explicite de l'association comme de chacun de ses collaborateurs.

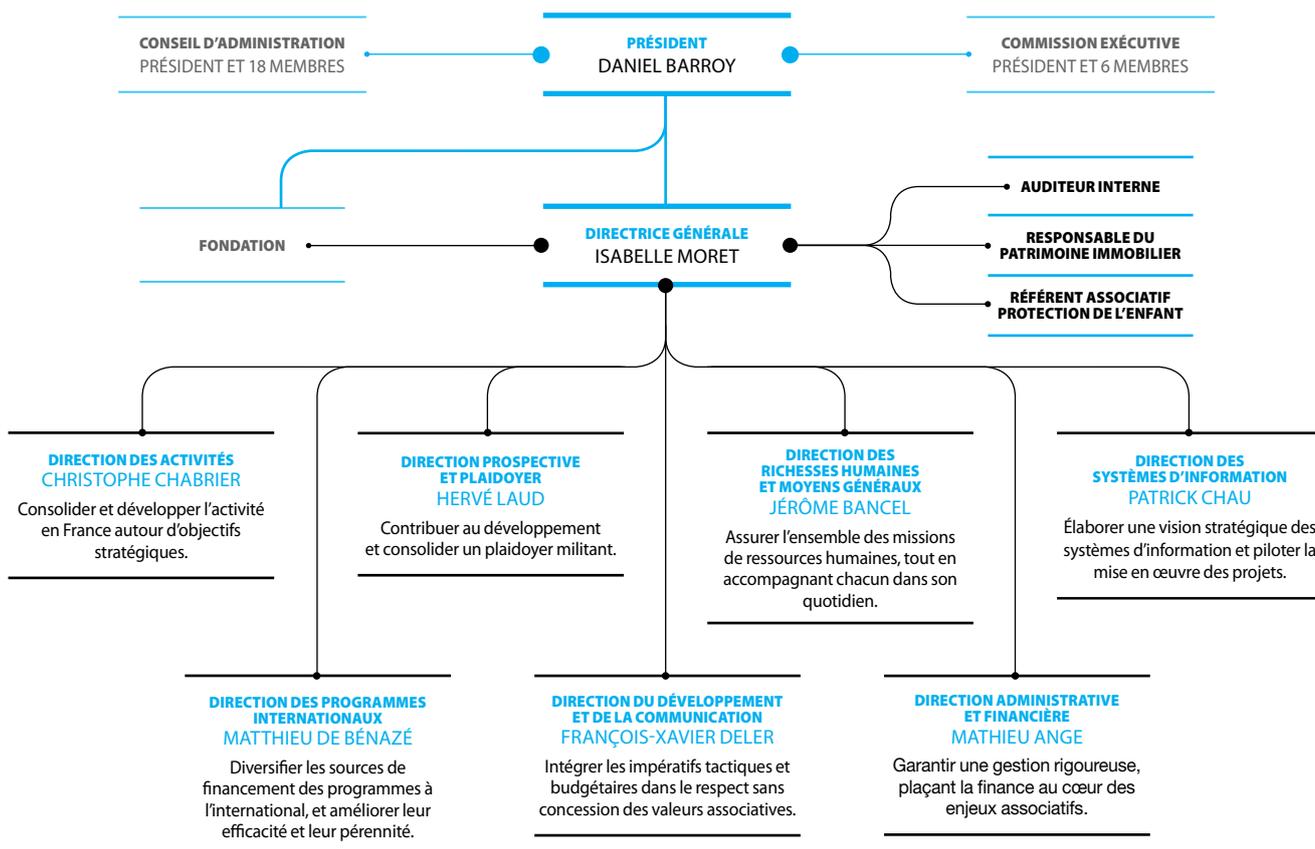
Cette politique de protection des enfants s'articule autour de quatre piliers :

- **sensibiliser** : parce que, trop souvent, l'auteur de mauvais traitements est une personne proche de l'enfant, il est primordial de développer une culture positive, ouverte, s'appuyant sur l'approche par les droits de l'enfant ;
- **prévenir** les violences et le déni de droit est de la responsabilité de tous et concerne toutes les dimensions de notre association, de la gestion des ressources humaines au plaidoyer, en passant par la communication ou la démarche qualité ;
- **déclarer et répondre** : chaque personne témoin, impliquée ou victime, doit savoir comment et auprès de qui déclarer un incident de protection des enfants ; elle doit aussi être assurée que sa demande est considérée et prise au sérieux ;
- **suivre et rendre compte des mesures prises** constitue la garantie d'une plus grande réactivité dans la gestion des risques et dans la planification des actions et moyens dédiés à la protection des enfants accompagnés.

L'association s'est dotée d'une **organisation** pour garantir la mise en œuvre de cette politique, et renforcer l'égalité de traitement entre tous les établissements et la mutualisation des connaissances et expériences.

- **Un référent associatif de protection des enfants**

ASSOCIATION SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE



Il anime le dispositif associatif de protection des enfants, accompagne les établissements dans la mise en œuvre des actions correctives, contribue au renforcement des compétences et assure le lien avec la fédération internationale sur ce sujet.

• **Une cellule nationale de protection des enfants**

Composée de la Directrice générale et des représentants de plusieurs directions de l'association, elle se réunit régulièrement pour accompagner le déploiement de la politique : du suivi global des incidents à l'élaboration de plans d'action, en passant par l'analyse de situations complexes ou la validation de nouveaux outils.

• **Une cellule locale de protection des enfants par établissement ou programme**

Composée du Directeur et de représentants de différentes fonctions, elle a pour mission, à partir d'une analyse globale et anonymisée des incidents, d'accompagner la mise en œuvre d'actions correctives et préventives dans l'établissement. Elle joue également un rôle central pour sensibiliser l'équipe et les enfants accompagnés à la politique associative.



Il n'est pas concevable que ce soit aux jeunes les plus en difficulté et disposant de moins de ressources qu'il soit demandé de faire mieux, seul, et plus vite que les autres en termes d'autonomie et d'insertion.



(SOURCE : RAPPORT PAJ 2021)

POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Lancée en 2020, la politique d'accompagnement des jeunes (PAJ) est venue formaliser l'ensemble des mesures et dispositifs que SOS Villages d'Enfants a mis en place au fil des ans pour soutenir les adolescents et les jeunes.

Les accompagnements proposés par la PAJ rassurent les jeunes accueillis par SOS Villages d'Enfants comme les équipes. Ceci est d'autant plus vrai dans un contexte économique et social difficile, avec la pandémie de Covid-19.

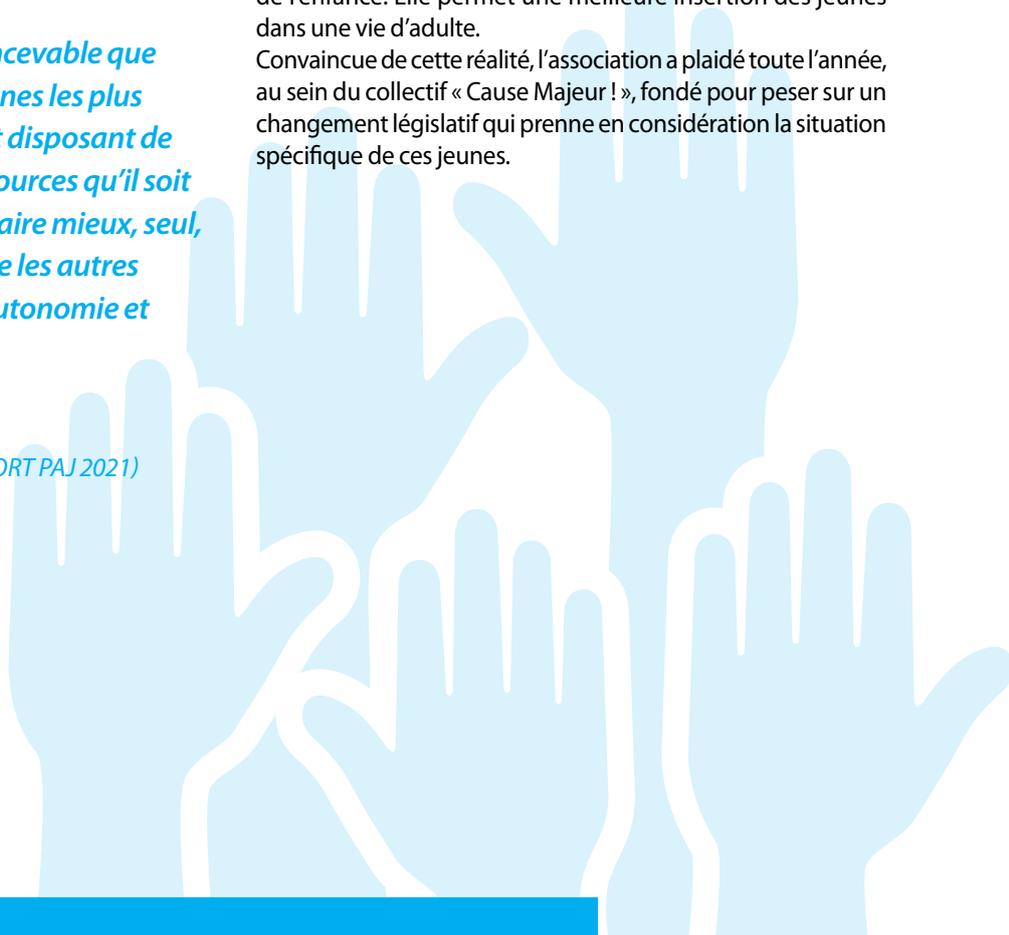
Les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance sont l'une des catégories les plus affectées. L'interdiction des « sorties sèches » à 18 ans (c'est-à-dire sans aucun soutien), prolongée jusqu'en septembre 2021, a néanmoins permis de leur offrir un filet de sécurité pendant une grande partie de l'année. L'élaboration du projet de loi relatif à la protection des enfants, en 2021, a aussi mis en lumière la question des jeunes majeurs et de leur sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

L'accompagnement peut prendre plusieurs formes, lors d'événements importants notamment : frais médicaux, participation au permis de conduire, aide aux études ou à la formation. Les jeunes ont aussi et surtout besoin d'une présence qui peut prendre la forme d'une éducation à la tenue d'un studio et d'un budget, d'un soutien juridique, d'une aide lors de démarches administratives.

SOS Villages d'Enfants a toujours soutenu les jeunes qui ont quitté ses villages SOS et établissements lorsqu'ils faisaient face à un problème, à une urgence.

La poursuite de l'accompagnement au-delà des 18 ans est cruciale pour les jeunes sortant des dispositifs de la protection de l'enfance. Elle permet une meilleure insertion des jeunes dans une vie d'adulte.

Convaincue de cette réalité, l'association a plaidé toute l'année, au sein du collectif « Cause Majeur ! », fondé pour peser sur un changement législatif qui prenne en considération la situation spécifique de ces jeunes.



UNE INSTANCE PARTICIPATIVE PAR ET POUR LES JEUNES : L'ESPACE NATIONAL DE CONSULTATION DES JEUNES (ENCJ)

SOS Villages d'Enfants prend en compte la participation des enfants et des jeunes à chaque étape des décisions qui les concernent, sous différentes formes.

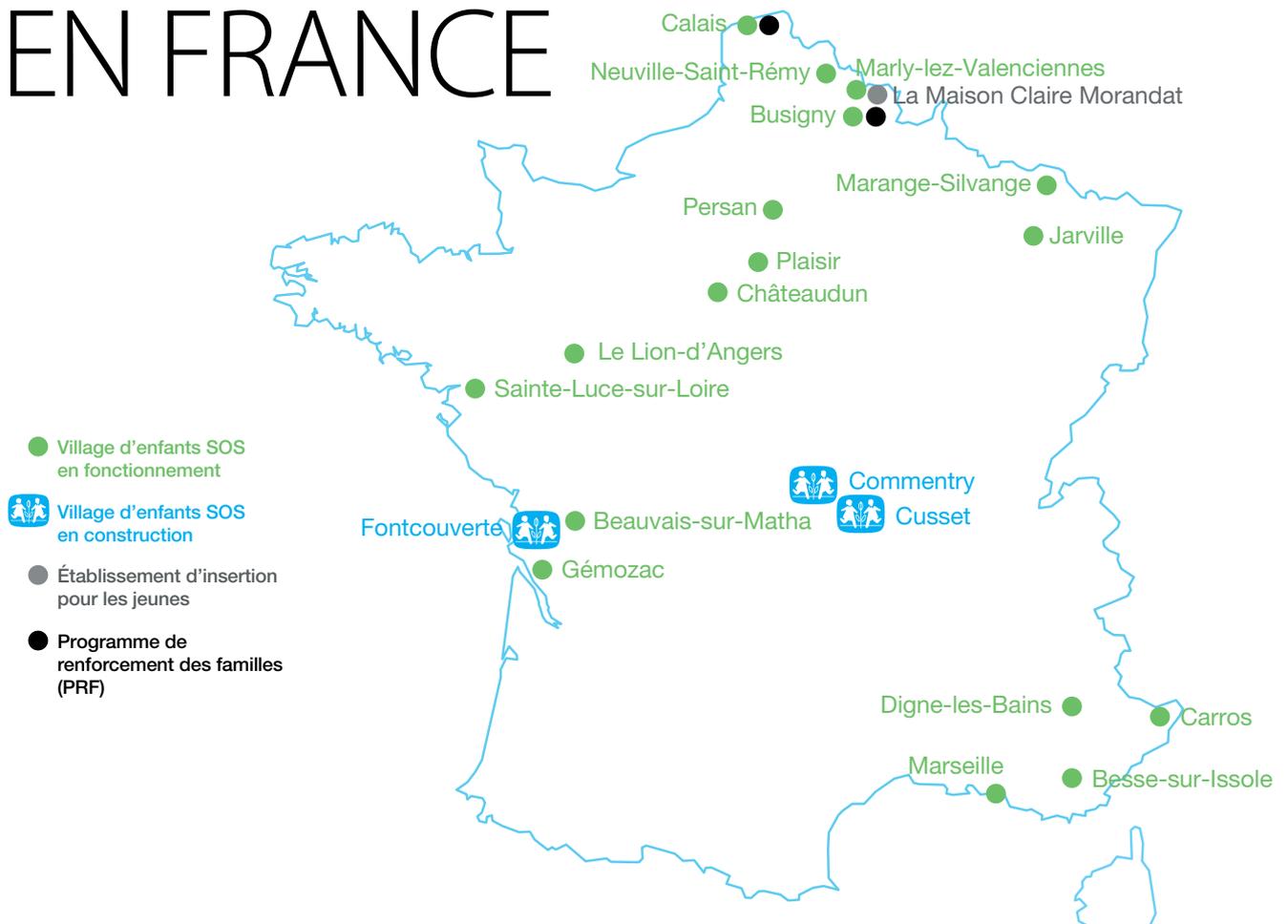
Pour renforcer cette dimension participative, dès 2010, SOS Villages d'Enfants a créé l'Espace national de consultation des jeunes (ENCJ). Cette instance unique dans les dispositifs de protection de l'enfance est composée d'un représentant élu par établissement d'accueil, soit 18 jeunes d'au moins 14 ans et de représentants de l'association, dont la Directrice générale. Elle se réunit au moins deux fois par an et travaille sur des thèmes essentiels à la vie en village d'enfants SOS. Les échanges sont enrichis par l'apport et la participation des enfants plus jeunes, qui eux se réunissent au sein des Espaces

en villages de consultation des jeunes (EVCJ). L'espace de consultation de la Maison Claire Morandat complète ce dispositif de remontée des préoccupations des enfants et des jeunes.

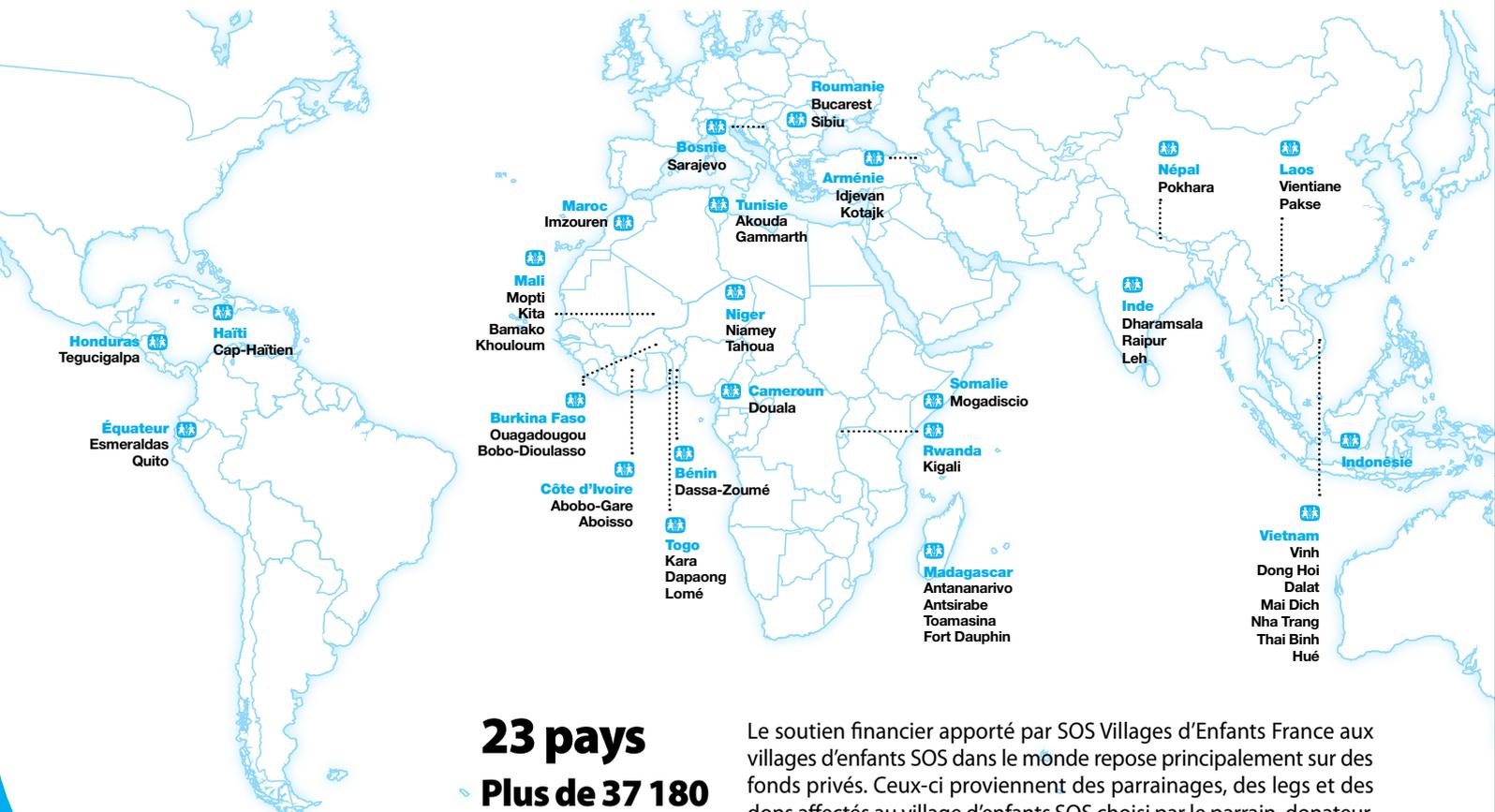
Ces comités créés sur le modèle des conseils de vie sociale ont abouti à plusieurs changements qui répondent au mieux aux besoins identifiés par les enfants et les jeunes, comme l'instauration de groupes d'échanges réguliers par tranche d'âge, animés par les élus et l'animateur EVCJ, la mise en place d'une gazette village, l'obtention d'un budget dédié pour développer une activité spécifique ou encore le choix de thèmes à développer pour améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes accueillis.



EN FRANCE



DANS LE MONDE

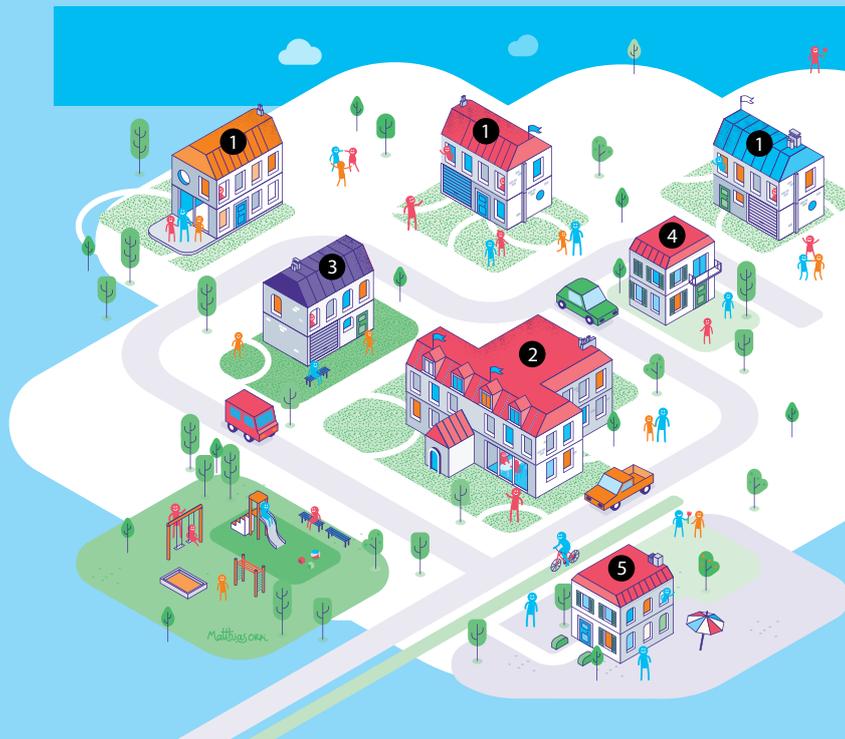


23 pays
Plus de 37 180
bénéficiaires

Le soutien financier apporté par SOS Villages d'Enfants France aux villages d'enfants SOS dans le monde repose principalement sur des fonds privés. Ceux-ci proviennent des parrainages, des legs et des dons affectés au village d'enfants SOS choisi par le parrain, donateur, testateur ou partenaire.

LE VILLAGE D'ENFANTS SOS

Une dizaine de maisons regroupées ou dispersées au sein d'une zone d'habitation



1 MAISONS FAMILIALES

Prévues pour accueillir jusqu'à cinq enfants, elles sont conçues avec une vaste pièce pour la vie commune, des chambres et un petit jardin.

2 MAISON COMMUNE

Elle regroupe les bureaux et les salles dédiées aux activités éducatives.

3 MAISON FAMILIALE SAFI

Plusieurs villages d'enfants SOS comportent un service d'accueil familial immédiat (Safi) pour un accueil rapide et de courte durée par des aides familiales de fratries issues de familles en grande difficulté. L'observation et l'évaluation conduisent à une préconisation d'orientation.

4 MAISON DES FAMILLES

Elle a vocation à accueillir, dans un cadre adapté et chaleureux, les rencontres entre les enfants et leurs parents, ou d'autres membres de leur famille, selon les modalités décidées par le juge.

5 ESPACE DE TRANSITION

Il permet aux adolescents et aux jeunes du village SOS d'accéder progressivement à un mode de vie autonome, en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe.

SOUTIEN FINANCIER en milliers d'€ et NOMBRE DE PROGRAMMES

ARMÉNIE	2		4		4				
BÉNIN	1		1		1		1		
BURKINA FASO	2		4		2		2		
CAMEROUN	1								
CÔTE D'IVOIRE	2		4		2		3		1
HAÏTI	1		4		2		2		
LAOS	2								
MADAGASCAR	4		12		12		6		6
MAROC	2								
MALI	4		9		3		3		
NIGER	3		4		1		4		1
TOGO	3		5		2		3		2
INDE	2								

INDONÉSIE									
TUNISIE	2								
ROUMANIE	2								
ÉQUATEUR	2								
NÉPAL	1								
HONDURAS	1								
BOSNIE	1								
SOMALIE	1								
RWANDA	1								
VIETNAM	7		9		2		8		11
TOTAL	47		52		31	35		11	



Village d'enfants SOS



École et centre de formation



Structure pour jeunes



Structure de santé



Programme de renforcement des familles et centre d'appui communautaire

Par souci de rigueur et de transparence, ne sont présentés ici que les programmes directement soutenus financièrement par SOS Villages d'Enfants France.

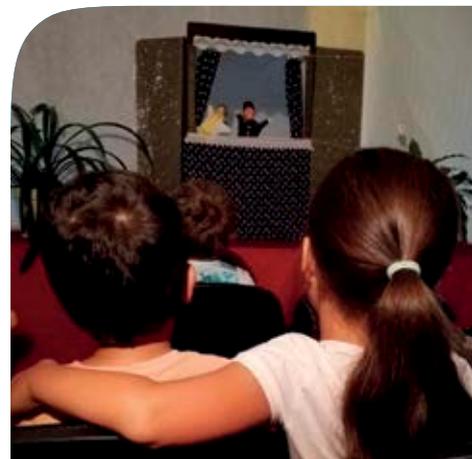
L'ANNÉE 2021 EN IMAGES



Création de deux nouveaux villages d'enfants SOS dans l'Allier



Nos nouveaux villages d'enfants SOS



La vie en village d'enfants SOS



Inauguration officielle du village d'enfants SOS du Lion-d'Angers



Lancement du programme ARPEJ au Togo, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire



**10^e anniversaire du village
d'enfants SOS de Persan**



Soutien en Arménie



Soutien en Haïti



**Loi « Taquet » relative à la protection de
l'enfance : des avancées certaines**



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS**



Fête des mères

NOS ACTIONS EN FRANCE

En France :

En 2021, on recense **+ 14 %** de victimes de violences intrafamiliales¹.

En 2021, année encore particulièrement marquée par la pandémie de Covid-19, les équipes ont maintenu leurs efforts et ont démultiplié les solutions pour entourer les enfants et les jeunes.

LA VIE D'UNE FRATRIE EN VILLAGE D'ENFANTS SOS

Beaucoup de frères et de sœurs se retrouvent, voire se découvrent, en arrivant dans le village d'enfants SOS où ils grandiront. C'est dire non seulement qu'ils ont vécu dans des familles biologiques très défailtantes, mais qu'en plus ils n'ont généralement pas pu se soutenir mutuellement dans cette période éprouvante de leur enfance et ont pu être accueillis dans des structures de protection isolées les unes des autres. Ils ne le savent pas encore, mais ils vont découvrir à travers les relations qu'ils vont construire au village, avec leurs frères et sœurs, des liens, des souvenirs, des parcours qui auraient pu être inexistantes ou stériles autrement.

Depuis près de 70 ans, SOS Villages d'Enfants met tout en œuvre, en France et partout dans le monde, pour que chaque enfant qui lui est confié vive une enfance sereine, en pleins droits. Plus important encore et qui donne tout son sens à notre projet associatif, chaque enfant, en apprenant à aimer et être aimé, développe ce qui fera de lui un être humain : son attachement à une famille, son appartenance à une communauté avec laquelle il partage ses bonheurs, ses projets, ses interrogations, et à laquelle il apportera en retour sa force. Ce projet demande à chaque instant de l'attention et de l'humilité, parce qu'il engage non seulement l'enfant, mais aussi son entourage, et ce qu'ils représenteront demain dans notre monde.

L'arrivée de la fratrie au village d'enfants SOS est préparée dans le moindre détail, parce que nous savons combien chacun pourra marquer l'enfant. Le protocole est attentif à la juste place des parents dans cette arrivée, à la présentation aux enfants de leur maison, de leur chambre, de la cuisine où tant de choses seront partagées. L'équipe observe aussi la manière dont les relations entre frères et sœurs se posent, parce qu'elles ont pu être dénaturées par la situation familiale antérieure.



¹ Ministère de l'Intérieur, 27 janvier 2022



1047 enfants et jeunes accueillis ou accompagnés en France au 31/12/2021

Enfants accueillis

- En villages d'enfants SOS : **834**
- Dans les Safi (services d'accueil familial immédiat) : **25**
- À la Maison Claire Morandat : **64**

Enfants et jeunes accompagnés

- Par les PRF (programmes de renforcement des familles) : **81**
- À la Maison Claire Morandat (service de suite) : **43**
- En contrats Pause-toi : **13**

Admissions en 2021

- En villages d'enfants SOS : **145**
- En Safi : **52**
- À la Maison Claire Morandat : **50** en accueil
et **22** en service de suite
- En PRF : **83**

Durée moyenne d'accueil : 5,5 ans

Peu à peu, chaque professionnel se présentera à chaque enfant, à la fois selon son métier, mais aussi comme une ressource en laquelle il apprendra à avoir confiance et auprès de laquelle il saura trouver du respect et de la bienveillance.

Nous savons depuis le premier jour de notre histoire qu'il faut tout un village pour construire un enfant. Il faut aussi beaucoup de temps, d'attention et d'affection. Tous les enfants ont avant tout besoin d'une sécurité affective qui leur permettra de devenir ce qu'ils sont, selon leurs qualités et leurs aspirations. Cette sécurité affective est celle qui favorise une enfance sereine, sans se sentir mal compris ou sans craindre d'avoir à être un ou une autre. Elle autorise l'expression personnelle, le jeu, l'insouciance. Au quotidien, chaque membre de l'équipe du village y veille autant qu'aux droits des enfants, parce qu'elle permet l'éclosion des êtres humains dont le monde a besoin.

ACCROISSEMENT DE L'ACTIVITÉ

2021 a été une année de fort développement, significativement soutenu par le rappel du droit à l'accueil conjoint des fratries, réaffirmé dans la Stratégie Protection de l'Enfance en 2019 et par la légitimité reconnue de notre organisation et de notre projet associatif.

Dans les villages d'enfants SOS existants

En 2021, dans les 17 villages d'enfants SOS, l'activité s'est poursuivie et accrue, avec notamment la construction de deux maisons familiales supplémentaires à Gémozac (Charente-Maritime) et d'une onzième maison à Sainte-Luce-sur-Loire (Loire-Atlantique).

À travers de nouveaux villages d'enfants SOS

L'association poursuit ainsi son développement à travers le territoire.

Deux nouveaux villages d'enfants SOS ont été autorisés dans le département de l'Allier. Le village d'enfants SOS de Commentry accueillera 40 enfants dans 8 maisons familiales et un Safi. Le village d'enfants SOS de Cusset prévoit l'accueil de 40 enfants dans 8 maisons familiales, et un espace de transition qui permettra de loger et de suivre les jeunes de 16 à 18 ans pour les accompagner vers l'autonomie.

Le projet de village d'enfants SOS de Fontcouverte (17) s'est poursuivi avec la préparation du chantier. Il accueillera, en 2023, 50 enfants répartis dans 11 maisons familiales.



Cusset



Fontcouverte



Commentry

DIVERSIFICATION DE L'OFFRE

Au fil des années, des dispositifs complémentaires sont venus compléter les actions que l'association mène pour toujours mieux protéger les enfants : Safi, PRF, programme Jeunes Majeurs ou délégations de référence, faisant de SOS Villages d'Enfants l'interlocuteur unique des parents de l'enfant et attestant de la confiance que les départements accordent à l'association.

Délégation de référence

Plusieurs départements ont fait évoluer leur organisation pour confier aux établissements qui accueillent les enfants la responsabilité du lien avec les familles, ainsi que des actions de soutien à la parentalité. Dans ce cadre, plusieurs établissements ont été invités à engager des actions innovantes et structurantes de soutien à la parentalité, ainsi qu'à organiser et exercer des visites en présence d'un tiers, dans les meilleures conditions pour les enfants accueillis.

RENFORCEMENT DE NOS CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION

L'accroissement et la diversification de l'activité, ainsi que les nouveaux projets ci-avant exposés posent un enjeu d'organisation majeur afin de nous adapter à la dimension que prend notre association. En outre, l'ouverture d'un nouveau village ou la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'accompagnement des enfants et des jeunes conjuguent les compétences de toutes les directions du siège sur plusieurs années.

L'année 2021 a permis de poser une réorganisation territoriale et structurelle de nos équipes afin de répondre avec une plus grande efficacité à tous les enjeux et, avant tout, à la qualité que nous devons à chaque enfant, qu'il arrive dans un nouveau ou dans un ancien site.

QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ET INNOVATION

En villages d'enfants SOS

L'accompagnement des fratries accueillies dans les villages d'enfants SOS repose sur un environnement stable, une figure d'attachement et une équipe pluridisciplinaire attentive aux besoins des enfants. Ce modèle s'est enrichi au fil des années de nouvelles pratiques pour mieux prendre en charge les enfants et les jeunes aux parcours difficiles.

La plupart des frères et sœurs accueillis ont vécu des psycho-traumatismes. La santé mentale et la fragilité psychologique des enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance est une réelle préoccupation pour SOS Villages d'Enfants. L'association a donc renforcé ses compétences dans ce sens. Art-thérapie, thérapie par le jeu, réflexologie et d'autres propositions mises en œuvre selon les territoires, toutes viennent renforcer la boîte à outils des équipes des villages d'enfants SOS.

Par exemple, le village d'enfants SOS de Marly-lez-Valenciennes a introduit la médiation équine au programme des suivis thérapeutiques des enfants.

Au village d'enfants SOS de Marseille, un espace thérapeutique est installé dans une maison du village. À ce jour, deux psychomotriciens, deux orthophonistes, un pédiatre, un neuropsychologue et un graphothérapeute viennent



LES SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAL IMMÉDIAT (SAFI)

PERSAN (95), DIGNE-LES-BAINS (04), CALAIS (62), BESSE-SUR-ISSOLE (83), NEUVILLE-SAINT-RÉMY (59) ET MARLY (59)

Les Safi accueillent des fratries au sein d'une maison du village d'enfants SOS, dans le cadre de l'accueil d'urgence. Sur une durée de quatre mois en moyenne, l'objectif est de réaliser une évaluation des besoins de chaque enfant, des relations au sein de la fratrie et de la situation familiale, puis de proposer une orientation adaptée aux besoins de chacun (retour en famille, accueil conjoint ou séparé, en village d'enfants SOS ou ailleurs).



LES MAISONS DES FAMILLES

Ces maisons sont dédiées aux rencontres parents/enfants. Les visites sont libres ou bénéficient de l'accompagnement ou de l'encadrement d'un professionnel. Les enfants et les parents partagent des temps de vie familiale (préparer un repas, organiser une sortie, faire les devoirs...). Des hébergements sur un week-end sont également possibles pour les parents ayant un droit d'hébergement.



LES ESPACES DE TRANSITION

JARVILLE (54), MARSEILLE (13), CARROS (06), BUSIGNY (59), PLAISIR (78), CALAIS (62), MARANGE (57) ET BESSE-SUR-ISSOLE (83)

Ils proposent à des jeunes d'expérimenter une autonomie progressive au sein d'une maison ou d'un appartement situé(e) à proximité du village d'enfants SOS. Les jeunes gèrent ensemble la vie quotidienne et bénéficient d'un accompagnement éducatif centré sur l'acquisition de compétences fonctionnelles (gestion des actes de la vie courante) et sur les questions relationnelles. Les jeunes accueillis développent leur autonomie et sont préparés à leur insertion socioprofessionnelle après la fin de la prise en charge. Ils sont également accompagnés dans les démarches administratives en vue de leur majorité.



PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES FAMILLES (PRF)

NORD (59) ET PAS-DE-CALAIS (62)

Les PRF s'inscrivent dans un dispositif de prévention et de protection de l'enfance qui vise à soutenir les familles en grande difficulté dans l'éducation de leurs enfants. Les interventions ont lieu au domicile des familles afin de renforcer leur autonomie dans leur environnement. Qu'il s'agisse d'accompagnements individuels ou d'activités collectives, un PRF s'intéresse à toutes les dimensions de la famille : les compétences parentales, l'éducation des enfants, l'intégration socio-économique, la santé, l'accès aux droits...

régulièrement y faire des consultations. Installé au cœur du village d'enfants SOS, l'espace thérapeutique épargne aussi aux enfants la multiplication des temps de transport et d'attente chez les différents praticiens.

Ces approches enrichissent le programme « Accompagner autrement », qui va capitaliser sur ces premières expériences, affiner leurs bienfaits, analyser leurs limites et leurs contraintes, afin de reproduire les bonnes pratiques dans d'autres villages d'enfants SOS et toujours innover pour mieux protéger les enfants.

À la Maison Claire Morandat

Fin 2021, 64 jeunes de 15 à 21 ans étaient accueillis à la Maison Claire Morandat (MCM), contre 46 en 2020. C'est également la Maison Claire Morandat qui assure un service de suite pour 43 jeunes de plus de 21 ans.

Créée en 1986, la Maison Claire Morandat est conçue pour accueillir des jeunes en difficulté, venant des villages d'enfants SOS ou d'autres établissements.

L'offre de service s'organise maintenant autour de trois dispositifs :

- accueil, hébergement et accompagnement socio-éducatif : des jeunes de 16 à 19 ans sont accueillis dans 9 studios regroupés ou dans 31 studios dans l'agglomération de Valenciennes ;
- accompagnement en insertion par le logement : des jeunes de 18 à 25 ans bénéficient d'un logement avec un bail glissant et d'un accompagnement personnalisé, pour éviter qu'ils ne soient confrontés, sans plus aucun soutien, à gérer toutes les transitions en même temps, au risque d'être fragilisés, voire en danger ;
- une plateforme d'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion professionnelle, destinée aux jeunes de la Maison Claire Morandat, mais aussi à ceux des trois villages d'enfants SOS du Nord, en s'appuyant sur les partenariats nationaux et sur l'expertise de la Maison Claire Morandat.

L'établissement comporte aussi un service de suite, concrétisation d'une volonté associative d'accompagner les jeunes après une période de prise en charge en protection de l'enfance.

L'accompagnement vise à promouvoir l'autonomie des jeunes, à renforcer leur insertion sociale, culturelle et professionnelle. Leur accueil peut durer de six mois à plus de trois ans. En moyenne, les jeunes passent 1,9 an à la Maison Claire Morandat et bénéficient d'un service de suite durant 2 ans et demi.

ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

Politique d'accompagnement des jeunes (PAJ)

En 2021, des actions spécifiques ont été menées auprès des jeunes de 15 à 25 ans.

Sur 1 047 enfants et jeunes accompagnés en 2021 par les villages d'enfants SOS et la Maison Claire Morandat, la part des adolescents et des jeunes majeurs (15-25 ans) représente près de 30 % des séjours.

Ainsi 321 jeunes entre 15 et 25 ans ont été accompagnés dans les villages d'enfants SOS et établissements :

- 98 par la Maison Claire Morandat (31,4 %), dont 87 jeunes majeurs.
- 66 dans les espaces de transition ou en appartements extérieurs (soit 31 % des 15-25 ans accompagnés en village). La moyenne d'âge dans ces services est de 18 ans.
- 157 jeunes majeurs (50,3 % des 15-25 ans).



Poursuite d'accompagnement 18-25 ans

- Éviter les sorties sans solution en termes de logement, de revenus et d'insertion socioprofessionnelle.
- Accompagnement modulable pour des jeunes.



Le fil Deux années suivant la sortie

- Formalisation de la sortie et affichage de la volonté de maintien du lien.
- Suivi de 24 mois à la sortie : étude des problématiques et besoins.
- Coup de pouce de départ.
- Liens avec projets associatifs (ENCJ, plaidoyer...), aides associatives et implication dans la gouvernance.



Pause-toi Après la fin de la prise en charge

- Contrat de courte durée.
- Alternative ponctuelle dans l'attente d'un accès de droit commun ou d'une autre solution.
- Dimensions de l'accompagnement : hébergement, sociale et financière.

Le service de suite de la Maison Claire Morandat a permis quant à lui de prolonger l'accompagnement de 36 jeunes entre 19 et 25 ans.

En 2021, sept jeunes majeurs ont été accompagnés par l'association sur ce volet de la politique d'accompagnement des jeunes avec une durée moyenne de cinq mois.

Jeune de 18 ans

Une poursuite de l'accompagnement a été mise en place pour accompagner Marion* dans les démarches liées à son emménagement dans un appartement autonome. Elle a également reçu une aide financière sur un mois (septembre 2021), le temps d'obtenir sa bourse Crous (fin septembre 2021). La Coordinatrice PAJ continue de l'accompagner dans ses démarches pour la déconsignation de ses allocations de rentrée scolaire.

*Le prénom a été modifié



En 2021, 13 contrats Pause-toi étaient en cours, avec une durée moyenne de 7,5 mois.

Jeune de 20 ans

Marion* est revenue vers le village en juillet 2021 : elle n'avait pas de logement, son dossier MDPH et sa demande de CMU devaient être renouvelés, et elle ne bénéficiait que d'une petite rémunération mensuelle (100-200 €) en fonction de sa participation à des ateliers d'un espace d'insertion. L'association a pu mobiliser plusieurs partenaires pour accompagner la jeune dans ses différentes démarches. Elle a trouvé un emploi en octobre 2021. Des points mensuels auront encore lieu en 2022 pour suivre les démarches en cours (RQTH, CMU, logement).

*Le prénom a été modifié

Une aide associative sous la forme d'un financement a été accordée à des jeunes majeurs pour un montant total de 128 154 €.

L'année 2021 a permis de poursuivre la diffusion de la politique associative auprès des jeunes et des collaborateurs en villages d'enfants SOS, ainsi qu'à la Maison Claire Morandat.

AIDES ASSOCIATIVES



BSR : 6



Permis de conduire : 23



Aide aux études/formation : 7



BAFA : 5



Frais de santé : 3



Aides d'urgence : 12



Frais juridiques : 5



Autres : 6



Coup de pouce de départ : 51



Coup de pouce de départ des anciens : 15

Cette politique d'accompagnement des jeunes les rassure fortement sur la préparation de leur avenir. Les aides fournies leur permettent de cheminer vers l'autonomie.

Nous avons également accompagné des jeunes sans logement, sans emploi, sans accès aux services de base et à leurs droits.

Ces situations nous alertent sur l'absolue nécessité de continuer à travailler le plus en amont possible avec les équipes et les jeunes pour préparer au mieux la transition vers l'âge adulte et leur sortie des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

L'appui sur des ressources extérieures est un prérequis pour répondre au mieux à ces situations. Aussi, on ne peut que continuer à encourager les demandes de poursuite de l'accompagnement pour donner le temps nécessaire aux jeunes d'avancer sereinement dans leur vie d'adulte et éviter des situations plus critiques ensuite, ce qui constitue un message fort du plaidoyer porté par notre association.

NOS ACTIONS DANS LE MONDE

À travers le monde :

Dans les pays du monde les moins avancés, **83 % des enfants** sont victimes de discipline violente de la part des personnes qui s'occupent d'eux et **22 %** sont soumis à une forme de travail des enfants¹.

81 % des enfants vivant dans les pays les moins avancés ne bénéficient d'aucune éducation durant leur petite enfance².

1 enfant de moins de 5 ans sur 3 souffre de malnutrition³.

En Haïti, **plus de 1 enfant sur 5** vit séparé de ses parents biologiques⁴.

Au Mali, **1 fille sur 2** est mariée de force avant l'âge de 18 ans⁵.

L'Androy, à la pointe sud de Madagascar, affiche les indices de pauvreté et d'extrême pauvreté les plus élevés du pays, respectivement **97 %**⁶.

En 2021, les besoins des enfants, des jeunes et des familles dans les pays partenaires de l'association se sont accrues, avec des difficultés économiques du fait de la poursuite de la pandémie de Covid-19, qui aggrave parfois d'autres contextes. C'est le cas de pays qui traversent des crises politiques majeures, notamment au Sahel (Burkina Faso, Mali), ou encore une crise alimentaire de grande ampleur, à Madagascar, et en Haïti, une crise multiforme, cumulant très forte instabilité politique après l'assassinat du Président de la République, forte hausse de la criminalité, inflation et catastrophe naturelle (séisme).

Face à ces situations complexes, les associations partenaires de SOS Villages d'Enfants ont poursuivi leur action de long terme, et se sont montrées déterminées et courageuses en adaptant leurs interventions aux nouveaux besoins et en continuant d'intervenir auprès des enfants, des jeunes et des familles.

Dans ce contexte, SOS Villages d'Enfants poursuit une stratégie solide consistant à mener des projets produisant des résultats à long terme, bénéfiques pour les populations et les enfants concernés. La stabilité des financements, le dimensionnement des programmes que nous soutenons ou impulsions, ainsi que la proximité entretenue avec les collègues des associations nationales partenaires illustrent la durabilité de notre engagement et y contribuent.

RENFORCEMENT DE LA DIRECTION DES PROGRAMMES INTERNATIONAUX

La dimension internationale de l'action de SOS Villages d'Enfants France a pris de l'ampleur en 2021. L'équipe en charge des programmes internationaux dispose de plus de ressources humaines pour élaborer les projets, visiter les associations partenaires dans lesquelles les programmes sont déployés et accompagner de leurs conseils les collègues de ces associations qui, en retour, partagent les bonnes pratiques observées sur leur territoire.

L'innovation managériale de l'association, qui s'est affirmée en 2021, a permis également de mettre en relation l'expertise de

¹ Unicef, 2022

² Unicef, 2022

³ Unicef, rapport de fin 2019, <https://www.unicef.fr/article/nouveau-rapport-un-enfant-de-moins-de-5-ans-sur-trois-souffre-de-malnutrition>

⁴ <https://mspp.gouv.ht/site/downloads/EMMUS%20IV%20web.pdf>

⁵ Unicef, 2022

⁶ « L'enfance à Madagascar : une promesse d'avenir », Unicef, 2014



Une année 2021 marquée par :

- Le lancement du projet DEPARE en Haïti.
- Le soutien aux familles et aux enfants réfugiés à la suite du conflit dans le Haut-Karabagh (Arménie).
- La conception de nouveaux projets au Burkina Faso, au Togo, en Côte d'Ivoire, à Madagascar.
- La poursuite des projets QUAPEM à Madagascar et RECORDE au Mali.

la direction des activités France, rompue à l'organisation des formations et des échanges, avec les pratiques d'accompagnement de la direction des programmes internationaux, elle-même habituée à travailler avec plusieurs partenaires aux ressources complémentaires.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS SOS VILLAGES D'ENFANTS NATIONALES

Dans la droite ligne de ce renforcement de la direction depuis Paris, les partenariats et le travail avec les associations partenaires sont renforcés et facilités.

Des visites régulières sur le terrain

Malgré le contexte de pandémie de Covid-19, les équipes de SOS Villages d'Enfants France ont pu effectuer cinq visites auprès des associations nationales partenaires, dès la levée des confinements et des restrictions, au second semestre.

Une Chargée de programmes s'est rendue en Arménie afin de lancer un projet post-urgence. Deux déplacements ont eu lieu au Sénégal, l'un pour visiter les programmes, l'autre pour participer à une réunion régionale en présence des directions des 21 associations de la sous-région. Le Mali et le Niger ont également reçu la visite d'une responsable de programmes. Chacun de ces déplacements permet des échanges qui contribuent à une meilleure appréhension des besoins concrets des enfants, des jeunes et des familles.

À distance également, et grâce aux technologies de la télécommunication dont la fiabilité s'est accrue dans chaque association partenaire, la direction des programmes internationaux a pu entretenir des relations régulières, voire des échanges quasi quotidiens lorsque le suivi d'un dossier l'a exigé ou que le soutien d'un service support s'est révélé nécessaire.

Appui à la politique de protection des enfants

En 2021, notre action internationale a également insisté sur un accompagnement spécifique à l'appropriation et au déploiement de la politique de protection des enfants, ainsi qu'aux pratiques d'audit et de contrôle interne. À partir des rapports fournis par les neuf associations partenaires, la référente associative politique de protection des enfants et les responsables de programmes internationaux ont analysé les pratiques en cours, les enjeux, défis et améliorations possibles, et élaboré des recommandations concrètes.

Mise en place du séminaire qualité

Pour la première fois en 2021, dans le cadre des échanges de bonnes pratiques, la direction des programmes internationaux a organisé un séminaire axé sur la qualité de l'accueil en protection de l'enfance, mettant la démarche qualité de



En septembre, à l'occasion du cinquantième anniversaire de SOS Villages d'Enfants Côte d'Ivoire, une délégation composée du Président de SOS Villages d'Enfants France, de la Directrice générale, de deux responsables de programmes internationaux et de la responsable des partenariats entreprises a participé à la célébration de ce moment unique. Ce fut l'opportunité de consolider les liens entre les deux associations, de voir sur place comment sont gérés les projets financés depuis Paris, ainsi que de partager des moments privilégiés avec les enfants, les jeunes et les familles ravis de recevoir notre équipe et de témoigner de l'amélioration de leur situation.

La délégation a pu se rendre compte de la situation dans les villages d'enfants SOS en Côte d'Ivoire et constater les résultats de la générosité de nos donateurs, ainsi que des bailleurs institutionnels, grâce à l'engagement des équipes ivoiriennes impliquées dans les projets financés. Lors de cette visite, les bénéficiaires des programmes de renforcement des familles ont pu s'exprimer et une mère a témoigné de la façon dont la relation à ses enfants s'était améliorée depuis l'atelier de sensibilisation aux droits de l'enfant : « SOS nous accompagne sur la manière d'éduquer nos enfants. Comment les aimer, pour qu'ils nous aiment encore plus. Ça nous a beaucoup apporté dans la relation à nos enfants. »

l'association au cœur de la réflexion. Ce séminaire a permis d'identifier des problématiques communes, de s'approprier des bonnes pratiques transférables : élaboration de « projets d'établissement » en France, « service d'insertion sociale et d'orientation professionnelle » (SISOP) à Madagascar. Un atelier spécifique réservé à l'approche par les droits, pilier de la politique associative, ainsi que d'autres échanges ont eu lieu au sujet des dispositifs mis en place pour soutenir la réussite scolaire et l'ouverture des villages SOS sur l'environnement extérieur, avec des modèles probants en Côte d'Ivoire notamment.

Le dernier thème abordé fut le management des ressources humaines à travers des exemples d'innovations et d'expérimentations au village d'enfants SOS de Marseille et de SOS Villages d'Enfants Haïti.

À distance, via un dispositif de téléconférence, les séances ont chaque fois réuni une quarantaine de participants venus de plus de dix associations nationales, notamment de la région Afrique de l'Ouest, de Madagascar, d'Haïti, du Maroc, de Tunisie, ainsi que des représentants des bureaux régionaux de la Fédération SOS Villages d'Enfants International.

Ce travail a notamment déjà abouti à l'élaboration d'un projet visant à impulser des démarches qualité dans les associations SOS Villages d'Enfants de Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo.

ACTIONS DANS UN CONTEXTE D'URGENCE

En Arménie, SOS Villages d'Enfants a répondu à une situation de crise

À l'automne 2020, des combats ont provoqué le déplacement d'environ 110 000 personnes, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées, en dehors du Haut-Karabagh. Avec la fin des affrontements armés, les personnes réfugiées ou déplacées se retrouvent dans une situation de crise prête à s'enliser sur le long terme.

Après une étude des besoins, dès le printemps 2021, SOS Villages d'Enfants France a lancé le programme « Soutien aux familles vulnérables déplacées en Arménie ». Le projet, d'une durée de dix mois et financé par le ministère français des Affaires étrangères à hauteur de 330 000 €, visait à soutenir les familles vulnérables déplacées. Il a été mis en œuvre sur le territoire par SOS Villages d'Enfants Arménie.

À cette occasion, l'Ambassadeur de France en Arménie, Jonathan Lacôte, a visité le village d'enfants SOS d'Idjevan le 21 avril. Accueilli par l'équipe, il a échangé sur les programmes éducatifs et de renforcement des familles. Sa visite s'est effectuée dans la continuité de la solidarité avec les familles et les enfants affectés par le conflit.

C'est dans la province de Kotayk, dans la région de Lori et dans la ville d'Erevan, que le programme est venu en aide à 250 familles, et ce, à plusieurs niveaux. Après une évaluation des besoins de chaque famille, l'aide a pu être déployée sous la forme :

- de distributions de colis de nourriture chaque mois, de produits d'hygiène tous les deux mois, de vêtements, de médicaments et d'un chauffage d'appoint ;
- d'un soutien psychosocial et scolaire.

L'impact de l'action menée par SOS Villages d'Enfants est reconnu par les familles qui ont été soutenues. Les bénéficiaires ont témoigné leur reconnaissance et leur satisfaction de l'appui et du soutien qu'ils ont reçus ces dix derniers mois. Malgré l'incertitude de leur insertion socioprofessionnelle sur le long terme, les familles ont grandement apprécié la distribution des colis alimentaires et de biens de première nécessité. Ces dons les ont aidées à améliorer leur situation



«

C'est le seul programme qui donne tout, a confié une mère de famille. Grâce à ce projet, "mes enfants ont une seconde maison, un lieu sûr au sein des espaces amis des enfants. Les enfants sont impatients de s'y rendre chaque jour".

»

et leur ont donné la possibilité de penser à leur avenir en réduisant l'impact de l'urgence.

À l'issue du programme, les deux associations partenaires ont tiré un bilan de leur travail de soutien spécifique dans un contexte compliqué. La mission a donc tiré avantage d'une bonne connaissance du terrain et d'un excellent ancrage, aussi bien auprès des autres structures de solidarité en Arménie que des institutions locales, pour répondre aux besoins des populations. La complémentarité des deux associations a permis une action efficace, pertinente et bénéfique aux familles prises en charge et aux enfants accompagnés.

Avec la clôture du projet, SOS Villages d'Enfants réfléchit à des solutions d'accompagnement de ces familles dans une logique de réhabilitation, afin de les soutenir dans leur insertion professionnelle à plus long terme.

À Madagascar, SOS Villages d'Enfants France a poursuivi son intervention d'urgence liée à la réponse à la Covid-19

Bien implantée dans le tissu social de l'île, SOS Villages d'Enfants Madagascar est une association partenaire de SOS Villages d'Enfants France. À ce titre, l'association française apporte un soutien étroit aux populations bénéficiaires des programmes, en continu depuis 1989, dans ce pays au contexte socio-économique complexe et particulièrement fragile.

Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde, les familles connaissent une vulnérabilité chronique, aggravée en 2021 par la pandémie de Covid-19.

La crise sanitaire s'est elle-même doublée d'une crise économique menant à une fragilisation supplémentaire des familles. Le pays a dû fermer ses frontières extérieures, mais il a aussi fermé les régions intérieures, limitant les échanges, les possibilités de travailler ou de se fournir en biens de première nécessité. Dans ce contexte de vulnérabilité économique accrue des familles, les enfants sont plus à risque de devenir des victimes de violence, de maltraitance ou de négligence, à cause du stress des parents, du manque et de la privation de nourriture.

Pour contenir les conséquences néfastes de la pandémie, SOS Villages d'Enfants France a mis en place une réponse planifiée sur deux ans, démarrant en novembre 2020, financée par l'Agence française de développement (AFD).

À Madagascar, l'électricité n'est pas disponible partout, ce qui pèse sur la vie de familles déjà en difficulté et complique les conditions dans lesquelles les enfants doivent faire leurs devoirs le soir. Grâce au projet de soutien « Covid Madagascar » et après avoir consulté les familles avec lesquelles nous travaillons, SOS Villages d'Enfants a fourni une lampe solaire à plus de 100 foyers.

«

J'en ai déjà vu au marché, mais nous ne pouvons pas nous permettre une telle dépense. Nous sommes tellement reconnaissants d'avoir enfin une lampe à la maison.

»

Hary, père de famille

«

Ce sera très utile pour mes enfants qui font leurs devoirs le soir. Ils n'auront plus à subir et supporter l'odeur de la lampe à essence que nous utilisions jusqu'ici.

»

Véro, mère de famille

Après avoir identifié les risques de fragilité et s'être assurée de pouvoir intervenir de manière assez large pour répondre aux besoins, l'action « Covid Madagascar » a capitalisé sur les programmes existants pour mettre en place une solution d'urgence en adéquation avec ses dispositifs. Déployée au total dans sept régions, à partir des programmes de renforcement des familles, la réponse d'urgence « Covid Madagascar » vise trois objectifs : réduire la propagation de la pandémie de Covid-19, prévenir les violences faites aux enfants, soutenir les familles les plus vulnérables.

Pour mener ce travail à bien, une cheffe de projet et un responsable administratif et financier ont été recrutés en renfort. Les équipes du programme de renforcement des familles ont su adapter leur mission à l'urgence de la situation : réactives, elles ont mobilisé et augmenté leurs compétences, au service de la population.

Parmi les actions menées :

- une sensibilisation sur les gestes barrières et les effets de la maladie, une information claire et efficace sur la vaccination ;
- un accès au service de soins de base dans nos dispensaires (plus de 1 500 consultations par trimestre) ;
- plus de 800 enfants pris en charge pour prévenir le risque de malnutrition des moins de 5 ans, en détectant les cas au dispensaire et en fournissant des compléments nutritifs sous la forme d'une pâte alimentaire à base de spiruline produite dans le pays ;
- plus de 1 000 heures de consultation psychologique ont été dispensées ;
- la formation des communautés à s'organiser elles-mêmes : reconnaître et reporter aux autorités et acteurs compétents les maltraitances et violences faites aux enfants ;
- la mise à disposition d'un budget pour prendre en charge



des enfants victimes de violence et de maltraitance (soins, évacuation sanitaire) ;

- 591 plans de relèvement familiaux propres à chaque situation ont été élaborés ;
- le développement d'activités génératrices de revenu à travers une formation, puis une aide financière au lancement des activités ;
- la rénovation de l'habitat et la fourniture de lampes solaires ;
- la distribution de produits de première nécessité.

Dans le cadre de l'accompagnement global des jeunes qui sortent de dispositifs de protection, 81 jeunes quittant les villages d'enfants SOS en cette période compliquée ont été préparés à l'autonomie financière. Avec les équipes, ils ont construit un plan de développement individuel, effectué un bilan de compétences, suivi des ateliers de formation, reçu un soutien psychologique et perçu une aide au lancement de leur activité.

DÉMARRAGE DE NOUVEAUX PROGRAMMES

Au-delà des projets répondant à des crises, comme développés en Arménie ou à Madagascar, notre action internationale s'est traduite par le lancement de nouveaux programmes. Ils ont été pensés dans la continuité des actions déjà engagées, pour capitaliser sur des résultats probants, ainsi que la connaissance du contexte d'intervention. Ces programmes d'envergure sont déployés sur plusieurs années.

Le projet IMAJ au Mali innove en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le projet « Innovation pour une meilleure autonomie des jeunes » (IMAJ) propose de renforcer les dispositifs existants

FICHE PROJET

- **Durée du projet** : trois ans (2021-2024)
- **Budget total du projet** : 646 462 €
- **Montant de la subvention de la Direction de la Coopération Internationale de la Principauté de Monaco** : 290 000 €
- **Montant financé par SOS Villages d'Enfants France** : 356 462 €
- **Zones de mise en œuvre du projet** : Mali (Bamako)
- **Bénéficiaires directs du projet** :
- 350 jeunes pris en charge
- 30 professionnels formés

en matière d'accompagnement des jeunes au sein de SOS Villages d'Enfants Mali, afin qu'ils répondent à un double enjeu auquel sont confrontés les jeunes sans soutien parental :

- réussir à gérer les transitions (séparation avec la mère SOS...) dans leur parcours de prise en charge ;
- s'insérer durablement sur le marché du travail dans un contexte économique difficile.

Le projet ARPEJ : pour assurer durablement les droits des enfants en situation de vulnérabilité.

Le programme « Approche régionale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse » (ARPEJ) a pour objectif de renforcer la réalisation des droits de l'enfant en améliorant la prise en charge et la protection des filles et garçons en situation de vulnérabilité. Il est mis en œuvre dans 18 localités couvrant trois pays : le Togo, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

Ce programme capitalise sur les apprentissages du programme « Renforcement des capacités des organisations de la société civile pour le respect des droits de l'enfant » (RECORDE) déployé par SOS Villages d'Enfants au Burkina Faso de janvier 2017 à fin 2019 et au Mali de janvier 2017 à fin 2020. Il vise à renforcer les acteurs suivants :

- la communauté (village, quartier) de 18 localités, afin qu'elle devienne protectrice des enfants, et empêche toute violation

FICHE PROJET

- **Durée du projet** : trois ans (2021-2024)
- **Budget total du projet** : 3 835 000 €
- **Montant de la subvention de l'Agence française de développement** : 2 300 000 €
- **Montant financé par SOS Villages d'Enfants France** : 1 535 000 €
- **Zones de mise en œuvre du projet** : Togo (Kara, Lomé, Dapaong), Burkina Faso (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso), Côte d'Ivoire (Abidjan et Aboisso)
- **Bénéficiaires directs du projet** : 480 000 personnes



Une étude du ministère de l'Action sociale du Togo a mis en évidence un manque de qualité dans la prise en charge des enfants dans les structures d'accueil. Il est nécessaire de renforcer la connaissance des professionnels sur les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant pour œuvrer davantage au bien-être des enfants. Ces mêmes besoins existent en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.



Fousseini Bramah
coordonnateur multi-pays du programme ARPEJ

de droits (exploitation par le travail, pratiques néfastes comme le mariage forcé...)

- 1 330 familles nécessitant un accompagnement personnalisé et un soutien temporaire ;
- 186 professionnels de la protection de l'enfance, associatifs et publics devant améliorer leurs compétences et leur collaboration.

Le projet DEPARE en Haïti afin d'accompagner les familles pour protéger les enfants.

Le projet DEPARE a pour finalité de prévenir les déstructurations familiales et contribuer à un meilleur respect des droits de l'enfant, notamment le droit à vivre dans un cadre protecteur, stable et affectueux. À Cap-Haïtien, où il est déployé, un enfant sur cinq ne vit pas avec ses parents biologiques. D'autres vivent dans un cadre familial instable ou trop peu protecteur (violences physiques, psychologiques, malnutrition...), souvent en raison de la pauvreté, des maladies ou des catastrophes naturelles, mais aussi parce que l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) est très limité.

Le projet agit à trois niveaux : formation de 100 acteurs communautaires aux droits, accompagnement de 1 000 familles pour renforcer leurs compétences parentales et améliorer leur résilience aux chocs environnementaux, sanitaires et économiques, accueil temporaire en protection de l'enfance de 40 enfants en situation de rue, de domesticité ou en provenance d'orphelinats fermés jusqu'à la réintégration dans leur famille quand cela est possible.

Chaque projet est innovant, tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre, le tissu social renforcé sur le long terme, permettant la résilience des populations dans des contextes climatiques ou socio-économiques complexes.



FICHE PROJET

- **Durée du projet** : trois ans
- **Budget total du projet** : 1 815 000 €
- **Montant de la subvention de l'Agence française de développement** : 850 000 €
- **Montant financé par SOS Villages d'Enfants France** : 965 000 €
- **Zones de mise en œuvre du projet** : six quartiers de Cap-Haïtien
- **Bénéficiaires directs du projet** :
 - 1 000 familles
 - 3 000 enfants
 - 120 acteurs communautaires

PLAIDOYER

L'âge moyen du premier logement se situe **autour de 24 ans**, alors que l'accès à un emploi stable intervient **vers 27 ans**¹.

Avec la disparition des jobs étudiants, beaucoup de jeunes ont plongé dans la précarité. Selon une enquête publiée en mai 2021 par la Fédération des associations générales étudiantes², **62 % des étudiants** ont eu des difficultés pour s'alimenter correctement et **69 %** pour payer leur loyer. Les 15-29 ans représentent **17,3 % de la population totale**³.

Un quart des personnes sans domicile fixe nées en France étaient des personnes ayant été prises en charge par l'aide sociale à l'enfance, déjà avant la crise sanitaire⁴.

En nom propre ou au sein de collectifs engagés sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance, les équipes de SOS Villages d'Enfants ont fait preuve d'un réel dynamisme et ont su mener à bien leur mission au vu de l'actualité du secteur.

En 2021, la contribution de SOS Villages d'Enfants au débat public s'est renforcée : l'association est consultée dans le cadre de son expérience et de son expertise particulière. Au total, SOS Villages d'Enfants a participé à 74 rendez-vous et auditions avec des décideurs politiques. Les représentants de notre association ont été reçus, entendus et clairement identifiés comme experts sur la thématique de la protection de l'enfance et de l'accueil de type familial.

L'association a notamment été auditionnée plusieurs fois dans l'année lors des discussions autour du projet de loi relatif à la protection de l'enfance, dite « loi Taquet ». Tout au long de ce travail institutionnel, SOS Villages d'Enfants a participé à la réflexion en proposant des recommandations et amendements basés sur son expérience et son expertise quotidienne d'accueil d'enfants confiés à la protection de l'enfance. Pendant l'ensemble de l'examen législatif, nos équipes ont porté des propositions très concrètes pour améliorer le quotidien des enfants accueillis en protection de l'enfance.

POUR UNE MEILLEURE EFFECTIVITÉ DES DROITS

Forte d'une longue expérience de l'accueil de type familial de fratries confiées par l'aide sociale à l'enfance, SOS Villages d'Enfants a à cœur de défendre au mieux les intérêts de chaque enfant, à partir de sa connaissance de leurs besoins spécifiques et en se basant sur une approche par les droits.

L'approche par les droits en protection de l'enfance est encore loin d'être une évidence. Mais tous les jours, nos équipes portent ce message auprès des décideurs politiques et des partenaires associatifs.

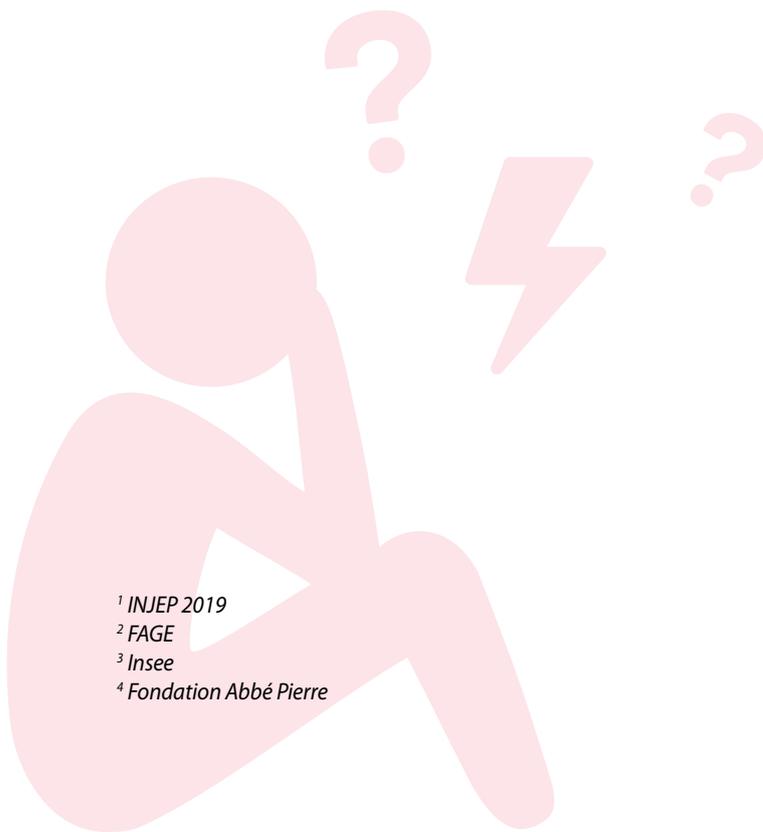
En 2021, l'actualité du secteur de la protection de l'enfance autour d'un projet de loi (« loi Taquet » promulguée le 7 février 2022 ndlr) a mobilisé nos ressources et notre attention, afin de

¹ INJEP 2019

² FAGE

³ Insee

⁴ Fondation Abbé Pierre





nous assurer que les besoins réels des enfants soient intégrés aux solutions apportées par la loi Taquet.

Nos équipes ont été associées aux concertations lancées par le Secrétariat d'État en charge de l'Enfance et des Familles, au cours de l'élaboration du projet de loi relatif à la protection de l'enfance. Elles ont ensuite été auditionnées par chacun des rapporteurs de la loi à l'Assemblée nationale, ainsi que par divers parlementaires engagés sur le sujet.

Ce travail de sensibilisation à la fois des pouvoirs institutionnels et du grand public se fait également en partenariat avec d'autres associations et collectifs avec lesquels nous partageons des valeurs fondamentales de protection, de bien-être et d'accompagnement des enfants et des jeunes, et de défense de leurs droits, qu'ils soient issus des dispositifs de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, mineurs étrangers non accompagnés ou enfants du monde, tout simplement.

SOS Villages d'Enfants est membre du comité d'entente « Protection des enfants » réuni par le Défenseur des droits et son adjoint le Défenseur des enfants. C'est une instance de concertation de la société civile qui se réunit à minima deux fois par an pour échanger sur les problématiques d'effectivité des droits de l'enfant en France.

Par ailleurs, en 2021, le Défenseur des enfants (nommé en 2020) Éric Delemar s'est rendu au village de Marly et à la MCM pour visiter nos dispositifs et appréhender le modèle SOS Villages d'Enfants. Cela a été l'occasion pour lui d'échanger avec nos professionnels, mais aussi avec les enfants et les jeunes accompagnés.

SOS Villages d'Enfants est ainsi intégrée à un tissu associatif dynamique qui fait avancer le débat, la connaissance du secteur et les actions au bénéfice des enfants et des jeunes

Avec « Cause Majeur ! »



SOS Villages d'Enfants est à l'initiative du collectif « Cause Majeur ! » visant à soutenir les jeunes majeurs qui sortent des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), et qui réunit une trentaine d'associations, des professionnels et des jeunes. Toute l'année, « Cause Majeur ! » a milité pour la prise en compte de la situation particulière des jeunes majeurs issus des dispositifs de protection de l'enfance et de la jeunesse, dans un contexte particulier de vulnérabilité accrue en période de crise sanitaire. En effet, l'ASE ou la PJJ mettent fin à la prise en charge des jeunes dès qu'ils atteignent 18 ans, ce qui constitue une sortie sèche, à moins que le jeune n'ait signé un contrat Jeunes Majeurs, ce qui le maintient dans les dispositifs jusqu'à 21 ans maximum. Les jeunes majeurs se retrouvent sans appui, souvent sans qualification et sans la possibilité de faire des études supérieures ou de s'insérer dans la société.

Durant la crise sanitaire, les sorties sèches ont été interdites au vu de la fragilité des solutions possibles pour ces jeunes. Ce dispositif a duré jusqu'en septembre 2021. Le collectif a demandé le maintien de l'interdiction des sorties sèches au-delà du protocole d'urgence : chaque jeune doit pouvoir être accompagné jusqu'à son autonomie réelle, avoir un projet de vie et des conditions viables pour le concrétiser.

C'est convaincu de la nécessité d'un accompagnement concret que le collectif, coordonné par SOS Villages d'Enfants, est resté mobilisé en multipliant les rendez-vous avec les décideurs politiques et les administrations des départements, et en sensibilisant le grand public à cette problématique oubliée, tout en informant les médias à travers des communiqués de presse réguliers.

Cette situation compliquée a coïncidé avec l'agenda politique du projet de loi relatif à la protection des enfants. Le collectif s'est alors mobilisé pour que la situation des jeunes majeurs soit également intégrée au projet de loi « Cause Majeur ! » a suivi de près les mesures les concernant, exprimant tout au long des débats ses recommandations, ses réserves et ses désaccords lorsque les mesures discutées étaient insuffisantes.

Avec la dynamique « De la convention aux actes ! »



SOS Villages d'Enfants coordonne la dynamique « De la convention aux actes ! » (DCAA). La DCAA est un collectif d'ONG, d'associations et de collectifs, né en 2019 à l'occasion du 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Ce collectif s'est réuni pour porter des messages de plaidoyer aux décideurs politiques, pour une meilleure effectivité des droits de l'enfant en France et dans la politique internationale, et sensibiliser le grand public.

1. L'une des productions phares de la DCAA est son « Observatoire de la situation des droits de l'enfant ». En 2021, ce document a permis de faire un suivi de l'évolution des recommandations énoncées en 2019 et 2020. Le collectif est revenu sur les avancées, reculs et stagnations des droits de l'enfant en un an. Le collectif a remis l'Observatoire 2021 aux décideurs pour alimenter leur réflexion, affirmer sa position au regard de la nécessaire effectivité des droits de l'enfant et mettre en lumière des sujets oubliés.

Il a été remis notamment à Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, et a également bénéficié d'un dispositif de communication et de dissémination auprès du grand public.

2. En amont d'une année d'élection présidentielle, la DCAA a organisé une consultation des enfants et des jeunes, qui a recueilli plus de 700 propositions. Ces dernières reflètent leurs attentes, mais aussi leurs solutions. Des notes de positionnement ont également été préparées pour anticiper les élections 2022.

3. En septembre, les membres de la DCAA ont rencontré Sarah El Haïry, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement. Les membres ont échangé avec elle pour évoquer les voies possibles de renforcement de la participation des enfants aux politiques publiques. Il a également été question de la réforme du Parlement des enfants, afin qu'il devienne une véritable instance de participation des enfants et des jeunes.

Avec le Groupe Enfance

SOS Villages d'Enfants est l'une des associations à l'initiative du Groupe Enfance de la Coordination humanitaire et développement (CHD). C'est un collectif d'ONG engagées sur le thème de l'enfance, qui agissent ensemble en vue d'harmoniser et de coordonner les actions de portée internationale. Le Groupe Enfance organise des conférences régulièrement, travaille avec les décideurs politiques et sensibilise l'opinion publique au respect des droits des enfants à travers le monde.

Au sein du Groupe Enfance, SOS Villages d'Enfants a participé à un tournant majeur dans la prise en compte de ces droits. Un travail essentiel a été mené auprès de la France, dans le cadre de sa coopération internationale et de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM). Le Groupe Enfance et Unicef France ont œuvré pour que les politiques de coopération extérieure de la France comportent des mesures d'amélioration de la prise en compte des enfants protégés, travail qui a abouti en 2021.

Avec le Collectif « Agir ensemble pour les droits de l'enfant » (AEDE)

« Agir ensemble pour les droits de l'enfant » (AEDE) est un collectif de plus de 40 organisations de la société civile qui se retrouvent autour de la question de l'enfance. À l'occasion du rapport périodique présenté tous les cinq ans par la France au Comité des droits de l'homme de Genève, le collectif « Agir ensemble pour les droits de l'enfant » (AEDE), dont SOS Villages d'Enfants est un membre très actif du comité de pilotage, a commencé la rédaction du rapport alternatif qui sera publié en 2022.

Avec le think tank Vers le Haut

Au sein de Vers le Haut, SOS Villages d'Enfants a contribué aux travaux portant sur l'engagement des jeunes, ainsi qu'à une soirée-débat, notamment autour de la protection due aux jeunes quittant la protection de l'enfance.

L'association a également poursuivi son implication dans la grande initiative citoyenne des États Généraux de l'Éducation afin de bâtir des propositions concrètes pour relever les défis de l'éducation. Elles ont été remises lors d'une soirée événement en juin, durant laquelle notre Directrice générale animait une séquence portant sur l'aide aux plus fragiles.

PLAIDOYER EUROPÉEN

L'année 2021 a également été marquée par la montée en puissance de la dimension européenne du plaidoyer de SOS Villages d'Enfants France.

L'association s'est mobilisée sur plusieurs dossiers européens comme :

- **la Garantie européenne pour les droits de l'enfant (Child Guarantee)**, en relayant les positionnements de la Fédération

SOS Villages d'Enfants International aux interlocuteurs français, ainsi que la coorganisation à Bruxelles d'un événement européen de haut niveau ;

- **la Stratégie européenne pour les droits de l'enfant**, en relayant les positionnements de la Fédération SOS Villages d'Enfants International aux interlocuteurs, lors de plusieurs rendez-vous avec des **décideurs politiques**, notamment avec le cabinet d'Adrien Taquet et le ministère de la Justice.

SOS Villages d'Enfants est désormais identifiée comme un interlocuteur clé du gouvernement et du Parlement sur les questions liées à l'enfance et à la protection de l'enfance.

L'ensemble des prises de position et des thématiques importantes pour SOS Villages d'Enfants est relayé auprès du grand public, notamment via un travail de relations presse.

Le suivi opéré ces dernières années par SOS Villages d'Enfants et les collectifs dont elle fait partie permet une reconnaissance de la légitimité et de l'expertise de l'association par les décideurs et le grand public : notre propos sur les droits de l'enfant, la protection de l'enfance, ainsi que les positions et recommandations sont partagés et entendus, toujours pour servir la cause de l'enfance.

PARTAGER L'EXPERTISE ASSOCIATIVE

SOS Villages d'Enfants concourt au débat public et participe au développement des connaissances dans le champ de la protection de l'enfance en réalisant des études et analyses. L'association produit des études relatives à la protection des enfants à partir de sa recherche propre, et offre une analyse singulière ou spécifique sur les questions qui animent les professionnels du secteur, ou encore sur des sujets qui méritent une attention particulière. Régulièrement, elle les diffuse sous la forme de publications, recommandations et *Cahiers SOS*, pour partager ces ressources avec le plus grand nombre et participer au débat public.

En 2021, SOS Villages d'Enfants a fait paraître son *Cahier SOS* n° 10 traitant de « La dimension fraternelle en protection de l'enfance : une ressource à hauteur d'enfant ».

Il a été présenté en avant-première durant les quatorzièmes Assises de la protection de l'enfance (24 et 25 juin), en présence de représentants de dix conseils départementaux et de responsables associatifs, puis leur a été remis. Éric Delemar, Défenseur des droits des enfants récemment nommé, est intervenu pour apporter son regard sur le lien fraternel et les droits de l'enfant en protection de l'enfance, aux côtés de la Directrice générale de notre association.

Le cahier est disponible sur le site internet www.sosve.org (onglet « Publications »).

NOS MOYENS

Après une année 2020 marquée par les inquiétudes profondes générées par la première vague de Covid-19 et la formidable réponse des donateurs français, 2021 est arrivée avec des interrogations renouvelées sur ce que serait notre vie en ces temps interminables de Covid-19 et comment les donateurs réagiraient face à une crise sanitaire susceptible de devenir aussi une crise économique et sociale. La réponse a été à la hauteur de la solidarité espérée et notre collecte a enregistré de nouveaux records.

ORIGINE DES RESSOURCES

Financements publics

En France, SOS Villages d'Enfants reçoit un financement sous la forme de prix de journée de la part des conseils départementaux au titre d'une délégation de mission de service public de la protection de l'enfance : accueil des enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance et actions éducatives en milieu ouvert.

En 2021, avec l'ouverture de deux nouvelles maisons au village d'enfants SOS de Gémozac, la montée en charge de dispositifs d'accueil dans des établissements du département du Nord ouverts en 2020 et la fin de la montée en charge des deux derniers villages (Lion-d'Angers et Besse-sur-Issole), les conseils départementaux ont versé presque 46,5 M€, en prix de journée, contre 44,3 M€ en 2020. Sur l'année 2021, hors journées relatives aux programmes de renforcement des familles, l'association a réalisé 333 912 journées d'accueil en établissements, soit l'équivalent de 1 021 enfants hébergés en année pleine, à un prix de journée moyen de 136 €.

Sur la même période, le nombre de journées effectuées en milieu ouvert dans le cadre des programmes de renforcement des familles est de 19 648 jours, contre 14 785 jours en 2020.

Pour son action dans le monde, SOS Villages d'Enfants France a bénéficié de financements de la part de bailleurs institutionnels pour un montant total de 1 958 843 € : Agence française de développement (AFD), gouvernement princier de Monaco et ministère des Affaires étrangères.

Financements privés

Si la collecte globale, longtemps restée au même niveau qu'en 2021, n'a basculé à + 4 % qu'à partir du mois de décembre, nous avons mis en œuvre, tout au long de l'année, tous les efforts

pour la soutenir auprès des sympathisants, des donatrices et donateurs nouveaux ou fidèles, des philanthropes et des entreprises partenaires. L'orchestration de ces actions de communication, d'appels à générosité, de relation interactive directe est basée sur un principe simple : chaque tactique contribue aux autres. Chacune doit être pensée dans l'ensemble de la stratégie et doit prolonger fidèlement les valeurs du projet associatif. Bien communiquer permet de bien collecter et, avant tout, bien accueillir chaque enfant qui nous est confié permet aussi de créer un environnement professionnel exigeant et positif à tous les niveaux, et contribue à notre crédibilité.

- La collecte globale auprès des particuliers et des entreprises partenaires atteint un nouveau niveau record à 36,435 k€.
- La collecte auprès des seuls ménages progresse de + 4,3 %.

En dehors de la prospection de nouveaux donateurs, qui n'a pas réussi à tenir le niveau record de 2020, tous les autres indicateurs ont dépassé ceux, pourtant record également, de l'exercice précédent.

Les actions de fidélisation, dont la collecte augmente de 7,8 %, nous rappellent chaque année à quel point nous avons le privilège de pouvoir compter sur des femmes et des hommes investis dans notre cause et notre projet associatif.

Le projet de collecte « face à face » continue à fidéliser des donateurs à la générosité annuelle élevée. Nous déployons dans de nouvelles régions un dispositif de plus en plus efficace sur un modèle économique vertueux et maîtrisé.

La collecte en ligne, qui a connu une accélération très nette en 2020, continue à progresser et pèse de plus en plus significativement dans la collecte totale. Elle atteint 2 151 k€ en 2021, avec une progression de 6,6 %.

- Les partenaires sont restés fidèles à nos côtés, et si l'année 2021 n'a pas permis de maintenir le niveau des années précédentes qui avaient bénéficié de soutiens ponctuels exceptionnels, le résultat de 2 057 k€, qui est notable, montre la profonde confiance qui nous lie à nos partenaires de longue date.
- La fondation a atteint le niveau remarquable de 511 k€.
- Enfin, nous sommes pleins de gratitude à l'égard de ces femmes et de ces hommes, majoritairement des donateurs, qui choisissent de nous désigner comme bénéficiaires de leurs testaments. La collecte de libéralités a atteint le total exceptionnel de 12 980 k€.

Toutes ces actions ont également été optimisées par des outils puissants dont nous avons finalisé l'installation (gestion de la base donateurs, programmes automatiques de relation par



Origine des ressources

- **54 %** proviennent de financements publics au titre de la protection de l'enfance.
- **41 %** proviennent de financements privés.
- **5 %** proviennent d'autres types de ressources, dont les placements financiers.

Collecte privée : **36,9 M€**

Fonds institutionnels : **1 958 843 €**

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, **89,87 € vont au profit des enfants.**

ILS NOUS ONT SOUTENUS EN 2021

Nous adressons tous nos chaleureux remerciements aux généreux donateurs, parrains, testeurs, fondations et entreprises qui nous ont apporté leur soutien.

VALORISATION DES DONNS EN NATURE : 1 463 935 € HT

Dont partenariats : 28 303 €

Dont gracieux médias : 1 435 632 €

Ils nous ont rejoints

Amplegest / Bioviva / Bouygues Construction / Émile & Ida / Emploi-collectivités / ERA Immobilier / Fondation Alstom / Fondation Marie-Rose Blanc / Néo Funéraire / Fondation Ferry Porsche / Fondation Primonial / Fondation Puresentiel / Fondation Sancta Devota / Fonds de dotation de la Compagnie Fruitière / Fonds de dotation Bloom / Kärcher / JMARS / Mon Petit Poids / Sopreca & Partners / Réalys / Zalando

Agroalimentaire

Capri-Sun (CCEP France) / Dr. Oetker / Alland & Robert / Danette

Associations / Fondations / Fonds d'action

CAF America / Fondation Auchan pour la jeunesse / Fondation Hardy / Fondation JM Bruneau / Fondation Les Ailes / Fondation Société générale / Fondation Zython / Fonds d'action Négobois / Fonds Inkermann / Fondation Marie-Rose Blanc / Herbalife Family Foundation / Un Rien C'est Tout

Banques / Assurances / Finance

Access Capital Partners / Allianz / Allianz Partners / BNP Paribas / CFM Indosuez / Crédit coopératif / Cyrus Conseil RGA / M&G / MAIF / Monabanq / Société générale Private Banking / Sofinnova Partners

Équipement / Biens de consommation

Action / Alstom / Auchan / Cewe / Connexing / Cuisinella / Delta Trailers / Eurotec / IKEA / Procter & Gamble / Rigby Capital / Vaillant Group / Schmidt

Services

AG Real / AEW / Edenred Tickets Kadéos / Havas / Les Éditions Créatives / Paul Hastings / Quadient / Linkbynet / Sgorus

Loisirs / Tourisme

Marriott / Agence nationale pour les chèques-vacances / Hasbro

Sociale et solidaire

Goodeed / Microdon

Médias

France Télévisions / Clear Chanel / Metrobus / Smart planner Gares / Madame Figaro / Version Femina / Femme Actuelle / Prisma Média / Sciences humaines / Avantages / MediaCE / Coze / Telemag plus / Diapason

APPORT DES PARTENARIATS : 2 214 243 €

APPORT DES SIX PRINCIPAUX PARTENAIRES :

Société générale : 563 140 €

Procter & Gamble : 103 317 €

Action : 186 700 €

Schmidt Groupe : 170 903 €

Capri-Sun : 90 000 €

Crédit coopératif : 96 365 €

Dons en nature des partenaires : 63 040 €

«

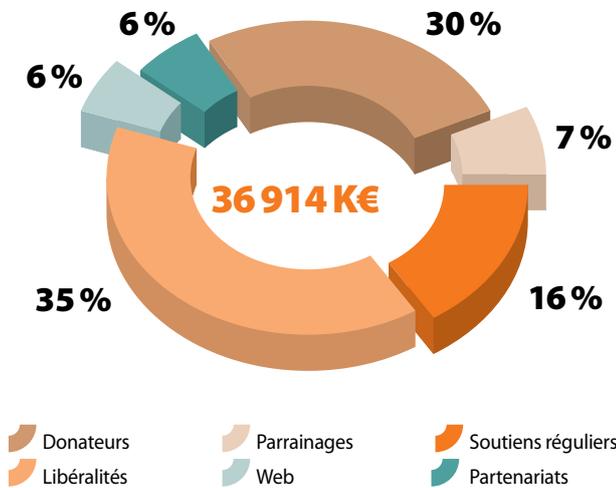
Nous sommes fiers de nous être engagés pour l'enfance en soutenant SOS Villages d'Enfants depuis 2018, au travers de nos produits caritatifs. Fiers d'avoir participé à la naissance de villages d'enfants SOS en France et contribué ainsi à la création d'un cadre favorable à la protection, la reconstruction et l'éducation des fratries fragilisées. SOS Villages d'Enfants est une association coup de cœur de nos équipes Banque Privée.

»

Brendan Robin

Directeur du développement durable,
Société générale Private Banking

Internet...) et des efforts constants pour maîtriser les coûts dans un environnement économique qui a pourtant vu nombre d'entre eux s'envoler (le papier, l'impression, les frais de routage...). Les budgets n'ont enregistré aucun dépassement.



Partenariats entreprises et fondations

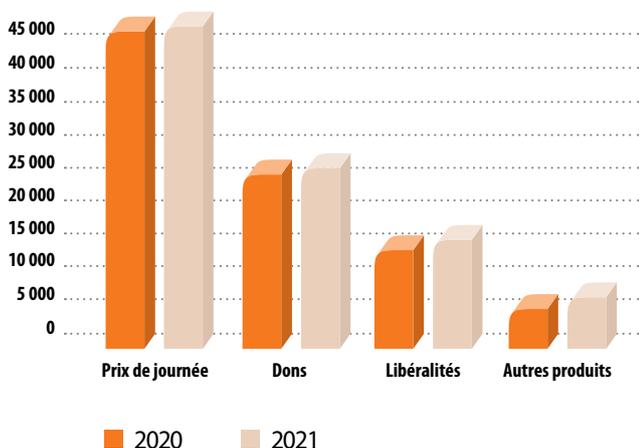
Principaux projets soutenus en 2021 :

- France : PEPS, programme « Jeunes Majeurs », Pygmalion ;
- monde : la rénovation du village d'enfants SOS d'Aboisso, l'installation de panneaux solaires et les programmes d'éducation.

Les actions marquantes :

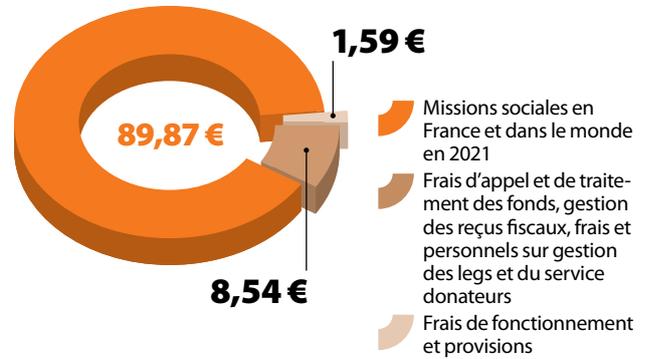
- La Fondation BNP Paribas a invité des enfants des villages SOS à assister aux quarts de finale de Roland-Garros en juin dernier. Au cours de cette journée inoubliable, les enfants ont notamment pu voir la rencontre Nadal-Djokovic ;
- À Noël, les équipes de la Fondation Bel ont organisé le traditionnel Arbre de Noël du groupe, au cours duquel les collaborateurs se mobilisent pour offrir des cadeaux de Noël aux enfants des villages SOS.

Évolution des ressources



EMPLOI DES RESSOURCES

Sur **100 €** reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, **89,87 €** vont au profit des enfants.



Missions sociales

- **En France : 53,7 M€**
 - Les missions sociales en France sont réparties sur :
 - 17 établissements accueillant en moyenne 45 enfants accompagnés par 30 personnes à temps plein ;
 - 2 programmes de renforcement des familles.
- **Dans le monde : 24,7 M€ (23 pays)**
 - Les missions sociales dans le monde sont essentiellement des frais de fonctionnement des programmes soutenus.
 - Les dépenses liées à la rénovation des villages d'enfants SOS dans le monde s'élèvent à 1,6 M€ et concernent la rénovation des villages d'enfants SOS au Niger, au Mali et en Côte d'Ivoire.

Investissements en France

- Poursuite en 2021 de la rénovation de l'accueil-relais de Guerville, dans les Yvelines, et engagement de frais préliminaires pour la construction de trois villages d'enfants SOS dans l'Allier (Cusset et Commentry) et en Charente-Maritime (Fontcouverte).

COMMUNICATION

La communication défend le projet associatif et contribue à son rayonnement à travers plusieurs axes : elle sert l'image et la notoriété de notre organisation, elle contribue à porter nos valeurs et notre militance, elle mobilise les équipes, elle convainc les candidats de rejoindre nos équipes, elle crédibilise les appels à générosité, elle légitime et fait résonner notre action vis-à-vis des pouvoirs publics... Pour toutes ces raisons, et parce qu'elle fait tout cela dans le respect des valeurs de bienveillance et d'attention humaine dans lesquelles nous accueillons depuis près de 70 ans des

enfants pour les aider à se construire, elle est profondément ancrée dans le projet, au plus près de la réalité quotidienne de nos villages d'enfants SOS et de nos programmes.

« Protégeons demain ! » sur France 2

Troisième « saison » de notre programme emblématique sur France 2 ! La chaîne nous offre une puissance considérable. En effet, 52 % des Français de plus de 50 ans ont vu en moyenne le programme six fois, dans un environnement privilégié, en dehors des discours publicitaires. Chaque émission de cette série est animée par Anny Duperey, marraine de notre association depuis 1993, toujours inspirée par la cause des enfants, en France et partout dans le monde. De manière symbolique, le fait que des enfants témoignent de leurs préoccupations et de leurs rêves pour le monde de demain nous rappelle également leurs droits à la parole et à la participation pour toutes les décisions les concernant. C'est en y pensant que nous soulignons combien le développement le plus durable est celui des enfants.



« Musiques d'Enfance » sur Radio Classique

La grille Radio Classique accueille toujours nos chroniques « Musiques d'Enfance ». De nouvelles personnalités charismatiques comme Julien Doré, Louis Chedid et Aure Atika racontent à travers un souvenir en musique ce que les adultes qu'ils sont, dont la réussite atteste de l'accomplissement, doivent à des enfances en paix.

Fête des mères : une campagne inédite sur la mère SOS

Les « mères SOS » restent emblématiques du projet associatif de SOS Villages d'Enfants. Rappeler cela et le partager avec le plus grand nombre ne peut nous faire oublier les équipes de professionnels de différents métiers qui les accompagnent auprès des enfants, ni le fait que nous formons de plus en plus de « pères SOS ».

Reste tout ce que signifie ce titre « mère SOS » qu'on ne rencontre dans aucune autre structure de protection de l'enfance au monde : l'attachement, la construction patiente avec chaque enfant de sa confiance, de sa conviction qu'il a un avenir, son apprentissage d'aimer et être aimé, et sa capacité essentielle à rendre tout cela plus tard aux siens. Toute la singularité et la force du projet associatif de SOS Villages d'Enfants sont dans cette expression « mère SOS ». C'est ce que nous avons tenu à rappeler au printemps 2021 à travers

une opération de communication, de collecte, d'influenceurs, de partenaires et de relations presse. La signature de cette campagne était frappante : « Il y a des mères qui font naître les enfants. Il y en a qui les font renaître ».



La parole aux enfants lors de la Journée internationale des droits de l'enfant

Pour cette édition 2021, une campagne déployée sur les réseaux sociaux a donné la parole directement et exclusivement aux enfants et aux jeunes accueillis en villages d'enfants SOS. Les réponses à la question « À l'occasion de la Journée Internationale des droits de l'enfant, si je pouvais changer quelque chose pour tous les enfants, ce serait... » ont été diffusées sous la forme de capsules audio et par écrit sous la forme de verbatim pendant une semaine.

Ainsi, ils ont à la fois réalisé leur droit à la parole et à la participation, tout en partageant avec tous leur vision d'un monde meilleur pour les enfants.

Un agenda en collaboration avec Sempé

Cette année, le célèbre dessinateur du « Petit Nicolas » a mis à la disposition de SOS Villages d'Enfants des dessins pour la réalisation de son agenda militant pour la protection de l'enfance. Jean-Jacques Sempé, à sa manière tendre et souriante, nous montre à quel point la douceur et la fragilité de l'enfance sont précieuses, et combien il est essentiel pour chacun de nous de la protéger.

Dans la presse

Près d'une centaine de retombées presse ont permis de relayer les actions de l'association sur les thèmes du plaidoyer, du recrutement et du développement.

Plusieurs reportages ont été diffusés à l'occasion des différentes prises de parole, parmi lesquels des reportages sur la campagne dédiée aux mères SOS, un reportage tourné au Sénégal et diffusé sur France 2, un reportage Konbini consacré aux activités de la Maison Claire Morandat, ainsi qu'une dépêche AFP portant sur la position de l'association au regard de la loi de protection des enfants.

RICHESSSES HUMAINES

La première richesse de notre association demeure son personnel engagé qui a su, cette année encore et malgré les complications liées au contexte sanitaire, s'adapter et trouver les ressources pour la pérennité de nos programmes en faveur des enfants.

Recrutement et effectif

L'activité recrutement demeure soutenue, notamment avec le renouvellement des équipes et l'ouverture de nouveaux villages d'enfants SOS.

- 5 320 candidatures reçues, dont 1 320 pour les postes d'éducateurs familiaux (EF) et aides familiaux (AF) ;
- 353 candidats EF/AF reçus ;
- 90 embauches d'éducateurs et d'aides familiaux en CDI (99 en 2020) : 37 EF et 53 AF ;
- Les recrutements par catégorie professionnelle :

	2021	2020
EF/AF	90	99
Éducateurs spécialisés	33	34
Administratifs	6	5
Services généraux	6	6
Cadres	29	18

NOMBRE DE PERSONNES RECRUTÉES EN CDI 164 162

Afin d'accompagner le développement de l'association, le poste de Directrice générale adjointe a été créé pour piloter directement les quatre directions ressources de l'association : ressources humaines, finances, systèmes d'information et immobilier.

D'autres postes ont été créés au siège de l'association : un poste de responsable du développement des compétences en charge, en particulier, de la formation interne et externe, un poste de chargée d'opérations immobilières et deux postes de technicien informatique.

Une direction de l'immobilier a également vu le jour, afin de coordonner les opérations liées au développement et

à l'augmentation du nombre de villages d'enfants SOS en France.

Un nouveau siège social

SOS Villages d'Enfants France connaît donc une dynamique de recrutement importante afin d'accompagner efficacement le développement de l'activité en France et à l'international. L'activité se renforce en particulier au sein de la direction des programmes internationaux et de la direction de la prospective et du plaidoyer qui renforce son équipe et son action pour toujours mieux porter la parole des enfants et des jeunes auprès des décideurs.

L'association avait besoin d'un lieu qui abrite l'ensemble de ses projets et un déménagement devenait nécessaire, compte-tenu du développement de nos activités.

Au mois d'août 2021, après plusieurs années passées dans les locaux de la cité Monthiers dans le 9^e arrondissement de Paris, les équipes du siège social ont pu rejoindre des locaux plus spacieux, situés 8 villa du Parc de Montsouris dans le 14^e arrondissement. L'inauguration de ce nouveau siège a eu lieu en février 2022, en présence d'Adrien Taquet.

Le bâtiment dispose d'un accès pour les personnes à mobilité réduite et d'un amphithéâtre de 100 places assises, ce qui permettra notamment d'accueillir au mieux des formations internes ou externes. Cet investissement est financé par la mise en location des locaux de la cité Monthiers et sur fonds propres.





SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Merci !

À l'ensemble des équipes de SOS Villages d'Enfants
au siège, en villages et en établissements ;
à nos partenaires institutionnels et entreprises ;
à notre marraine et à nos ambassadeurs ;
aux bénévoles au siège et en villages d'enfants SOS ;
et à chacun de nos donateurs fidèles !...

... pour leur engagement, leur bienveillance
et leur soutien dans un objectif commun,
le bien-être des enfants et des jeunes.

NOUS JOINDRE

8 villa du Parc de Montsouris - 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
contact@sosve.org

NOUS SUIVRE



www.sosve.org

